



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 15 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 15 novembre 2023** à 20 h 33 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Agnès BERAL**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Bruno THUET – Jean-Philippe SANTONI – Christophe GALLAY – Béatrice VERDIER – Florence RICHARD – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Erwan LE SAUX – Jessica DIONISIO – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Claude MARCOLET (à Eric JACQUET) – Valérie GRILLON (à Agnès BERAL) – Marie DECHESNE (à Sébastien FRANCOIS) – Christine MARCILLIERE (à Nicolas KELEN) – Guy BOISSERIN (à Catherine PEREZ) – Lionel BRUNEL (à Laurence BEUGRAS)

Membres absents pour partie : Béatrice VERDIER – Florence RICHARD – Christiane CONSTANT

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES 3
 - 1. SMAGGA 3
- RESSOURCES HUMAINES 16
 - 2. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS 16
 - 3. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – SERVICE ANIMATION JEUX 17
 - 4. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – SERVICE PETITE ENFANCE 19
- ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE 20
 - 5. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES..... 20

• INFORMATIONS	21
1. BILAN D'ACTIVITÉ SMAGGA 2022	21
2. BILAN D'ACTIVITÉ SIARG 2022	30

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs bonsoir. Nous allons commencer ce Conseil municipal. Nous allons faire le point des présents et absents mais tout d'abord je vais vous proposer un secrétaire de séance ; Agnès BÉRAL serait-elle d'accord ? Parfait.

Pouvoirs :

- Claude MARCOLET à donner pouvoir à Éric JACQUET ;
- Guy BOISSERIN à Catherine PEREZ ;
- Christine MARCILLIERE à Nicolas KELEN ;
- Marie DECHESNE à Sébastien FRANCOIS ;
- Valérie GRILLON à Agnès BÉRAL ;
- Lionel BRUNEL à Laurence BEUGRAS.

Nous avons 6 absents aujourd'hui.

M. Philippe BLAIN : *Béatrice VERDIER arrivera avec un peu de retard.*

M. Serge BÉRARD : Nous sommes donc 30 participants au vote.

Tout le monde a reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre ? Si c'est le cas, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Parfait.

Est-ce qu'il y aura des questions orales à réserver pour la fin ? Oui, nous le notons, il faudra nous le rappeler.

Je vais procéder à la lecture de l'ordre du jour, sachant que tout le monde a reçu l'ordre du jour et les délibérations donc pas de problème à ce sujet.

L'ordre du jour, tout d'abord Agnès BÉRAL qui nous proposera une délibération concernant la fiscalisation de la participation hors GEMAPI liée au SMAGGA ; 3 délibérations de Pierre FRESSYNET qui touchent à la mise à jour des tableaux des emplois non-permanents. Éric JACQUET nous proposera une délibération habituelle concernant l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2024 et puis nous procéderons à une présentation de deux bilans d'activités, du SMAGGA d'une part, pour l'année 2022 et du SIARG. Pour ce qui concerne le SMAGGA, ce sera, puisque Christine n'est pas là aujourd'hui, moi qui ferai la présentation et concernant le SIARG, c'est Jean-Philippe SANTONI qui s'y collera.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous avons aujourd'hui un Conseil municipal avec peu

de délibérations et ça ne sera pas le cas, dès le mois prochain donc profitons-en. Je vais passer la parole à Agnès BÉRAL pour la première délibération qui concerne la fiscalisation de la participation hors GEMAPI.

[Arrivées de Béatrice VERDIER, Florence RICHARD et Christiane CONSTANT]

- **FINANCES**

1. **SMAGGA**

COMMUNE DE BRIGNAIS – Fiscalisation de la participation hors GEMAPI

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Bonsoir à tous. Le SMAGGA a délibéré deux fois cette année en février 2023 pour accepter la fiscalisation de la contribution du SMAGGA hors GEMAPI parce que je rappelle que la GEMAPI est prise en compte par la CCGV, donc pour accepter la contribution des communes membres du syndicat.

En délibération du 12 octobre 2023, il a fixé le montant de la contribution pour chaque commune et pour la commune de Brignais, cette contribution s'élève à 47 097 €. D'habitude nous prenions cette contribution à notre charge (dans le chapitre 65 comme vous le savez tous) mais cette année nous vous proposons éventuellement d'accepter la fiscalisation de cette charge, de cette contribution ; de fiscaliser en partie et de contribuer en partie à cette charge ou de poursuivre la budgétisation de la contribution.

Pour ceux qui étaient à la Commission n°1, au vue des finances 2024 il faut savoir que nous allons prendre ; obligés d'accepter une augmentation de 400 000 € sur les frais d'énergie donc nous savons déjà que le gaz c'est fois deux pour l'année prochaine ; l'électricité on ne sait pas encore trop mais on s'attend également au moins à fois deux. Ce sont donc des charges qui sont incompressibles et nos recettes par ailleurs ne sont pas non plus en augmentation. Nous avons entre autres la taxe de mutation, additionnelle aux droits de mutation qui est en baisse parce qu'il y a moins de mouvements sur la commune de Brignais ; c'est plus difficile de venir acheter à Brignais donc nous avons des recettes en moins.

Nous avons des dépenses en plus donc nous nous sommes dits que fiscaliser cette somme relativement modeste de 47 000 €, pourrait être supportable pour les contribuables. C'est sûr que ce n'est pas une bonne nouvelle non plus pour tous ceux qui payent une taxe foncière mais pour la commune il faut absolument que l'on équilibre notre budget. Nous avons vu que c'est très difficile donc nous sommes pour éventuellement la fiscalisation de cette somme pour le SMAGGA.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à cette proposition ?

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Ma première question serait de savoir quelle est la répartition selon les communes de la CCGV ; pour arriver à quelle somme au total ?

M. Serge BÉRARD : Le SMAGGA en fait procède ainsi depuis toujours. Vous savez que jusqu'à présent

ce montant, la somme en l'occurrence qui est de 47 000 € est budgétée dans notre budget communal donc la méthode de calcul n'a pas changé depuis longtemps et consiste à ; pour ce qui concerne la partie hors GEMAPI ; à prendre le montant du coût de l'action hors GEMAPI. Or il se trouve que, je pourrais peut-être aller un peu plus loin et répondre mieux à vos questions à travers la présentation du rapport d'activité 2022 du SMAGGA qui sera présenté aujourd'hui et où on rentrera un peu plus dans le détail de ce qu'est GEMAPI, hors GEMAPI mais en tout cas le montant total de la partie hors GEMAPI du SMAGGA, nous devons parler de l'ordre de 400 000 € je crois ou 300 000. C'est la somme qui finance toutes les actions hors GEMAPI du SMAGGA et elle est répartie, pour l'essentiel, sur le nombre d'habitants. Il y a des critères de calcul que nous pourrons vous faire suivre ; le tableau de répartition qui se fait au sein du SMAGGA pour définir comment chaque commune contribue à financer les opérations hors GEMAPI.

Mme Christiane CONSTANT : Justement lors de notre réunion des présidents de groupe lundi, vous nous disiez, alors je vous avais posé des questions à ce sujet et vous me disiez qu'il y avait une répartition de 12% pour Brignais.

M. Serge BÉRARD : Oui ça doit être à peu près ça donc on retombe sur les 400 000 € mais je n'ai pas le montant exact.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, 300 000 €, 12%, ok.

M. Serge BÉRARD : Je répète, il se trouve que l'on évoque le sujet aujourd'hui puisque nous avons cette possibilité de fiscaliser mais en gros depuis 10 ans c'est comme ça. La méthode de calcul du SMAGGA pour affecter ses coûts de fonctionnement n'a pas changé ; nous sommes d'accord.

Mme Christiane CONSTANT : Ok. Je vous avais demandé justement le nombre de propriétaires que nous avons à Brignais, pour savoir un peu l'impact sur les propriétaires puisque seule la taxe foncière sera touchée et vous m'avez répondu qu'il y avait 5 500 logements dont 25% de logements sociaux et vous me disiez que vous allez calculer pour le Conseil municipal. Est-ce que vous avez eu le temps de savoir combien il y avait de logements privés ?

M. Serge BÉRARD : En fait il y a deux choses : la taxe foncière ne s'applique pas seulement aux résidents, aux logements, elle s'applique aussi aux entreprises donc en fait il doit y avoir à peu près 7 000 contribuables qui participent au financement. Je n'ai pas tous les chiffres exacts mais autour de 7 000 contribuables. Parmi ceux-ci il y en a à peu près 5 500 qui doivent correspondre à des logements privés et, à l'intérieur, vous avez la partie logements sociaux effectivement qui représente à peu près 22% aujourd'hui, 21% et qui n'est pas assujettie. Mais quel est le lien avec la question concernant la délibération ?

Mme Christiane CONSTANT : Il faut bien recontextualiser. Vous aviez dit justement que le budget 2024 serait très difficile à équilibrer parce qu'il y a une augmentation du gaz et que la facture pour Brignais passerait de 400 à 800 000 € et qu'il y a donc une dépense mais les contribuables aussi ont une augmentation sur leur facture d'électricité et de gaz, donc cela veut dire que ces contribuables qui sont

propriétaires fonciers, vont être pénalisés aussi en voyant une nouvelle taxe dans le fond, sur leur taxe foncière. Je ne sais pas où sera répertoriée cette nouvelle taxe.

Est-ce qu'on peut évaluer quel sera le montant de cette taxe ?

M. Serge BÉRARD : Le montant c'est 47 000 €.

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais divisés par...

M. Serge BÉRARD : Si vous divisez par les 5 500 cela va faire autour de 30 € à peu près.

Mme Agnès BÉRAL : La GEMAPI, ça sera 0,2% en plus donc globalement si on prend une valeur moyenne de taxe foncière, parce que c'est comme ça qu'ils calculent, le syndicat, ça fera 7 € par foyer en plus.

Mme Christiane CONSTANT : Plus l'augmentation du gaz, de l'électricité, de leurs charges...

Mme Agnès BÉRAL : Qu'il n'y a pas dans la taxe foncière.

Mme Christiane CONSTANT : Non, que les foyers auront à supporter aussi.

M. Serge BÉRARD : Ce ne sont pas que des foyers, je répète. Il y a aussi des entreprises donc des contribuables qui sont pour une grosse partie des particuliers mais qui sont aussi des acteurs.

Mme Christiane CONSTANT : Dans le fond il y aura une taxe supplémentaire pour les contribuables de Brignais.

M. Serge BÉRARD : De 7 €. Soyons clairs, nous avons aujourd'hui ; si vous prenez votre taxe foncière, vous voyez qu'il y a plusieurs colonnes. Il y en a une qui concerne la commune et qui cette année, sur la partie de la commune, nous avons eu une augmentation de 7% de la taxe foncière puisque les bases ont augmenté de 7%. Cette base ce n'est pas la Ville qui choisit ; c'est défini au niveau national et c'est l'inflation. Le taux qui s'applique à ces bases n'a pas changé et ne changera pas l'an prochain non plus. Toute la partie taxe foncière qui relève de la commune ne sera pas modifiée.

En revanche, effectivement, il va y avoir un impact dont on ne peut pas encore mesurer l'intégralité de l'impact parce que sur la colonne des syndicats on se retrouve notamment dans cette partie hors GEMAPI et il y a aussi tout ce qui relève du SIGERLy qui déjà prélève, pour l'enfouissement, une taxe qui couvre une somme qui est supportée au niveau de la commune, de l'ordre de 250 000 €. Sur cette partie-là, comme vous le savez, il va y avoir une nouveauté cette année, c'est qu'on a transféré la compétence éclairage public donc il va y avoir une modification de cette colonne-là sur le taux puisque ce taux, appliqué aux bases, va couvrir à la fois les 47 000 € dont on parle, enfin en fonction du montant définitif de SMAGGA ; également la partie éclairage public et vous savez qu'on a décidé ce transfert de compétence pour se donner les moyens de financer les équipements en « Led » puisque nous sommes très en retard à Brignais en matière d'équipement de »Led«, et avec l'idée à terme d'abaisser les coûts puisque, grâce à cet investissement que l'on va pouvoir financer grâce à ce transfert ; à terme entre la réduction de consommation du kilowatt du fait du passage en « Led » et l'extinction, pour autant qu'on

l'a fait perdurer, pour l'instant on en est là, va diviser par 3 la note d'électricité sauf qu'entre temps il va falloir financer ces investissements.

C'est ce qui explique qu'il y aura un impact sur le taux qui s'applique au syndicat et que ce montant n'est pas encore connu ; nous en reparlerons, et il n'est pas exclu, en fonction de la construction définitive du budget sur lequel on travaille, que la commune puisse prendre sur son budget une partie de ce coût-là parce que, quand on défiscalise, on se donne quand même la possibilité de donner un fonds de concours pour venir abaisser le montant du prélèvement qui sera fait auprès du contribuable ; je ne sais pas si j'ai été clair. C'est un peu complexe mais c'est la réalité de nos comptes publics.

Mme Christiane CONSTANT : Sans polémiquer, lors de notre dernier Conseil, je vous rappelle que l'on a dépensé environ 150 000 € pour la scolarisation des enfants des écoles maternelles privées et nous n'avons pas du tout été subventionnés, donc nous avons trouvé sur notre budget 150 000 €. Aujourd'hui on ne trouve pas 47 000 € pour épargner une nouvelle taxe aux contribuables donc il y a deux poids, deux mesures dans la gestion de cette commune, non ?

M. Serge BÉRARD : Concernant l'école privée, c'est l'État qui nous a imposé de prendre en charge ces charges-là et l'État s'est engagé à rembourser. Pour l'instant nous attendons, nous n'avons pas le retour et c'est d'ailleurs totalement incroyable que l'État puisse se comporter comme ça avec les communes.

Mme Christiane CONSTANT : Là nous avons le choix, justement, d'épargner les contribuables.

M. Serge BÉRARD : Ce que vous dit Agnès c'est que comparaison n'est pas raison ; nous ne pouvons pas mettre sur le même plan ces deux sujets qui sont très différents. Là nous assumons le fait que nous aurons sur notre taxe foncière, sur la colonne du syndicat du fait des décisions que l'on propose de prendre, il risque d'y avoir un impact sur l'augmentation des taux parce qu'on considère qu'effectivement nous n'avions pas tout à fait identifié au début de ce mandat mais que, compte tenu de la crise énergétique majeure dans laquelle nous rentrons, qui se traduit par l'augmentation des 400 000 € dont nous parlions pour le gaz et compte tenu de l'augmentation extrêmement forte qu'on connaît aussi sur l'électricité, il était impératif, et nous avons pris la décision, nous avons anticipé il y a un an et demi, il était impératif d'investir lourdement sur le passage en « Led » et c'est cela qui va expliquer, s'il y a un impact fiscal, non pas de la commune mais des syndicats, lié à la décision que l'on prend, et c'est ce qui pourra expliquer que le taux qui est actuellement je crois de 1%, pourra peut-être aller jusqu'à 2%, sachant que vous savez que le taux de taxe foncière qu'on prélève sur les bases pour la commune est de 27,5%.

Les syndicats, sur cette partie-là actuellement, c'était 1% et qui concernait essentiellement l'enfouissement des réseaux donc nous risquons de passer de 1% à 2% ou 2,5% en fonction des chiffres que nous aurons, car nous sommes en train de voter aujourd'hui, en fonction des chiffres que nous aurons du SIGERly quand ils seront en capacité de nous dire ce qu'aura coûté l'électricité en 2023 sachant que, comme vous le savez, nous avons éteint la nuit une bonne partie et que ça viendra couvrir, compenser une partie de la hausse du tarif électrique.

Je pense que nous reviendrons pour vous donner des éléments chiffrés dès l'instant où nous aurons toutes ces informations. Nous pouvons vous dire voilà le taux des syndicats, ce qu'il va être, compte tenu des différents éléments qui viennent se positionner, dont cette délibération.

Mme Isabelle WEULERSSE : Moi je vais aller un petit peu dans le même sens que Mme CONSTANT parce que j'entends bien ce que vous dites, le taux de la commune ne va pas augmenter mais en fait c'est une espèce de tour de passe-passe (pardon du terme) parce qu'en fait on en sort de la commune pour en mettre ailleurs.

M. Serge BÉRARD : Si vous permettez, Mme WEULERSSE, un tour de passe-passe c'est quand on laisse croire aux gens des choses qui n'existent pas, or je viens de préciser clairement que l'on assume et que l'on explique.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, je vais aller au bout sauf que, du coup, le taux de la commune reste le même et après, on peut dire que le taux de la commune reste le même.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai.

Mme Isabelle WEULERSSE : Quelque part le taux de la commune reste le même sauf qu'il ne couvre pas les mêmes charges donc quelque part c'est vrai ; c'est un mensonge, j'allais dire par omission.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas un mensonge puisqu'on vous le dit, on vous l'explique.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, je suis complètement d'accord avec vous.

M. Serge BÉRARD : C'est le mot « mensonge » qui me gêne.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce n'est peut-être pas le bon terme donc je reprends mon tour de passe-passe, c'est-à-dire qu'on maintient un taux mais pas avec les mêmes choses donc quelque part on ne peut pas dire que l'on maintient complètement un taux.

Moi ce qui me gêne en fait c'est que sur la feuille d'impôt des contribuables justement, ça devient totalement incompréhensible puisqu'effectivement, je suis allée revoir mon avis de taxe foncière donc un taux de commune, vous dites qu'il va augmenter.

M. Serge BÉRARD : Non. Le taux de commune ne va pas augmenter.

Mme Isabelle WEULERSSE : Le taux des syndicats va augmenter, donc en fait c'est le contribuable qui paye, c'est sûr et puis surtout c'est quelque chose qui ne passe plus en Conseil donc je trouve que d'un point de vue démocratique, enfin moi cela me pose quand même un problème puisqu'effectivement ce sont des montants que l'on ne voit plus. Jusqu'à présent nous les voyions quand même puisqu'ils étaient dans le budget communal. Demain nous ne les verrons absolument pas et quelque part nous ne pourrions pas voir ce taux de syndicats de communes qui va continuer d'augmenter. Moi cela me pose vraiment un problème en termes de transparence et d'information pour les habitants de la commune donc je pense que c'est quand même une vraie question et peut-être qu'il faut que ces taux soient aussi évoqués lors des budgets, qu'on ait tous l'information parce que sinon ce n'est absolument pas clair.

J'ai une autre question, nous n'avons jamais parlé de fiscalisation du SIGERLy me semble-t-il sur la partie éclairage public. Nous avons dit que c'était une possibilité mais sauf erreur de ma part, il a été dit que ce serait discuté.

M. Serge BÉRARD : Dès l'instant où l'on transfère la compétence, la fiscalisation est automatique ; d'ailleurs au passage, cette délibération, si on ne l'avait pas passée, pas présentée, je dirais que du point de vue juridique elle ne sert à rien puisque le taux... ; c'est le fait que le SMAGGA ait voté le taux qui impose aux communes, si elles ne veulent pas fiscaliser, de faire une délibération pour ne pas fiscaliser, donc là nous pouvons défiscaliser ; c'est-à-dire que si nous ne passons pas de délibération, la fiscalisation était acquise.

Je partage votre point de vue sur la question que vous vous posez sur le fait que l'on transfère des compétences et que du coup, ce sont les syndicats qui gèrent ces moyens-là, qui se répercutent et que la commune en tant que telle n'a plus totalement de levier ; alors je viens de corriger d'une certaine manière de deux façons. La première c'est que d'abord, nous tous élus sommes présents dans les syndicats donc nous savons précisément ce qu'il s'y passe, enfin le Conseil municipal et lorsqu'on fait des présentations, comme je viens de le faire, pour le SMAGGA, il y a un compte-rendu chaque année de ce qui se fait dans les différents syndicats, présenté par les représentants.

D'autre part, effectivement, on se garde la possibilité de faire des fonds de concours qui feraient que la fiscalisation serait nulle ou plus faible. Je vous prends un exemple concernant le SMAGGA et la taxation au GEMAPI. Le GEMAPI, c'est financé par les intercommunalités. Pour ce qui concerne la CCVG par exemple, il y a un montant total qui est payé par la CCVG pour financer le GEMAPI - car il y a 3 Communautés de communes qui sont concernées - qui est de l'ordre de 360 000 €, je crois. Jusqu'à il y a 4 ans, ce montant était de 180 000 € et dans le cadre de la mise en œuvre des ouvrages écrêteurs, le SMAGGA a fait un plan de financement à 30 ans, en montrant que, pour pouvoir financer ses ouvrages plus les financements de l'État, il fallait en gros doubler le montant prélevé sur les Communautés de communes.

La CCVG a décidé de fiscaliser ce montant supérieur de 180 000 € (ce qui a été rajouté) et continue à financer sur son propre budget ce qu'elle finançait avant. Vous voyez que c'est modulaire et c'est justement ce que je vous ai dit, c'est que quand on va discuter du budget, lorsque nous aurons toutes les informations venant du SIGERLy, on prendra une décision quant au fonds de concours éventuel que l'on pourra mettre ce qui ferait que le taux du SIGERLy n'augmenterait pas parce qu'on participerait...ce ne serait pas le contribuable qui financerait mais le budget communal. Je ne vous cache pas qu'avec les éléments que nous avons aujourd'hui, ça m'étonnerait que l'on vous propose ça, ce qui n'était pas nécessairement le cas il y a un an et demi.

Tout cela, Mme WEULERSSE, on le dit en toute transparence et on l'assume même si on préférerait tenir un autre discours ; celui de Mme CONSTANT en l'occurrence mais malheureusement nous sommes dans une situation extrêmement tendue qui vous a été décrite par Agnès tout à l'heure et ce débat n'était pas l'objet, à l'occasion de cette délibération mais on met sur la table déjà ces enjeux-là. C'est clair que c'est

un débat que nous aurons le mois prochain lorsque nous allons voter le budget et que tous ces chiffres-là vous seront donnés précisément. Nous donnerons en toute transparence les choix que nous faisons, nous vous proposerons des choix et on vous donnera tous les éléments en notre possession pour les expliquer.

Mme Agnès BÉRAL : Je rajoute quelque chose : sur la feuille des impôts fonciers justement, on n'a pas tellement non plus le choix pour la CCGV, on n'a pas le choix sur le SITOM même si nous y avons quelques représentants donc ça, on les voit augmenter ; nous l'avons vu sur la CCGV l'année dernière, on le voit sur le SITOM régulièrement et là on n'a pas le choix. C'est vrai que pour cette faible somme je dirais, du SMAGGA, ça peut être supporté par les contribuables. C'est bien dommage mais aussi notre budget, il faut que l'on arrive à le tenir, à l'équilibrer et vous étiez là lors de la Commission n°1 la semaine dernière et vous avez vu que c'était très difficile ; nous n'avons pas d'autofinancement donc il faut bien trouver des économies quelque part. C'est vrai que c'est 47 000 € sur l'ensemble des contribuables.

M. Serge BÉRARD : On rappellera d'ailleurs, si je peux me permettre, vous verrez que les efforts que nous voulons engager ne sont pas qu'auprès des contribuables mais que la commune a aussi un travail à faire pour réduire ses coûts, travailler sur ses process et sur ses services pour faire face à cette situation qui pose questions.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai du mal à entendre dire que c'est une économie parce que ce n'est pas une économie pour le Brignairot ; en fait c'est aussi ces termes-là donc j'ai du mal à l'entendre dire comme ça car tous ceux qui vont payer ne vont pas voir ça comme une économie.

M. Serge BÉRARD : On est d'accord.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est un surcoût et peut-être que 47 000 € ce n'est pas beaucoup mais ça peut être beaucoup pour certains parce que c'est, je reprends ce que disait Mme CONSTANT, c'est ça, plus ça, plus ça donc pas beaucoup devient du beaucoup.

M. Serge BÉRARD : La décision que nous prendrons au moment du budget ; je rappelle que l'on se donne la possibilité de le faire ; on vous donnera les éléments et vous aurez tous les éléments de notre choix sous les yeux et j'entends bien que vous ne soyez pas en phase avec la façon dont on conçoit le budget mais ce sera notre proposition.

Mme Solange VENDITTELLI : Je voudrais voir si j'ai bien compris ; la commune paye aujourd'hui une taxe au SMAGGA de 47 000 € à peu près.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas une taxe mais une contribution.

Mme Solange VENDITTELLI : Donc la commune, afin de réaliser des économies, demande aux propriétaires fonciers ou peut-être aux entreprises aussi, je ne sais pas, de payer une taxe, une ligne supplémentaire, donc on crée une taxe qui n'existait pas. Ce qui me gêne le plus c'est de créer une taxe supplémentaire.

M. Serge BÉRARD : On ne peut pas dire ça.

Mme Solange VENDITTELLI : Ce qui me gêne c'est de créer une taxe qui n'existait pas, qui va augmenter peut-être et que l'on ne pourra pas suivre, comme disait Isabelle tout à l'heure et que l'on ne pourra pas voter quand il y aura des augmentations alors que nous aurions pu augmenter tout simplement les taxes habituelles que l'on fait. C'est là-dessus que je comprends la transparence. Nous sommes obligés d'augmenter parce qu'avec 47 000 € ; on ne payera pas les 400 000 € ou 800 000 € d'EDF ; ça ne va pas être suffisant.

M. Serge BÉRARD : Non ce n'est pas suffisant, c'est clair.

Mme Solange VENDITTELLI : Nous sommes bien d'accord, donc cette économie réalisée dans la commune je pense qu'elle est certainement nécessaire mais elle est payée par le contribuable, par le propriétaire foncier si j'ai bien compris.

M. Serge BÉRARD : Absolument.

Mme Solange VENDITTELLI : Pour moi le SIGERLy, le SITOM...c'est comme des sous-traitants si je raisonne entreprise donc c'est un sous-traitant donc on demande au contribuable de payer le sous-traitant directement et on ne passe pas par la commune, c'est comme ça que je le vois.

Mme Agnès BÉRAL : Donc tu préfères qu'on augmente la taxe... ?

Mme Solange VENDITTELLI : Nous serons obligés. Avec 800 000 € d'EDF ou de gaz...

Mme Agnès BÉRAL : Nous essayons de faire au mieux.

Mme Solange VENDITTELLI : Mais ça ne change pas, nous payons quand même. Que l'on crée une taxe supplémentaire qui n'existait pas plutôt qu'on augmente...

M. Serge BÉRARD : La colonne des syndicats existe et les possibilités sont données. Pour le SIGERLy par exemple, effectivement nous avons transféré une compétence mais il y avait déjà une partie de la compétence transférée donc il y avait déjà un mécanisme fiscal qui existait sur ces syndicats.

Après c'est vrai que le débat est intéressant et ce que l'on fait supporter par la commune et qu'on donne des fonds de concours, ce que nous faisons auparavant concernant le GEMAPI ou est-ce que nous faisons prélever directement par le syndicat ? Ce qui défend cette idée-là aussi c'est que c'est le syndicat qui gère réellement tous ces enjeux-là, qui sont connus, rend compte aux différents Conseils municipaux. Tous les membres de nos différents syndicats sont aussi des élus communaux qui ont le souci de gérer au mieux ces syndicats pour justement ne pas prélever sur les différentes communes.

Il y a une cohérence quand même de dire, et je pense que c'est le législateur qui a conçu cela qui a créé cette colonne-là pour dire que les syndicats sont en charge d'une compétence et ils affichent clairement le prélèvement qu'ils font, c'est-à-dire quand on va additionner ou quand vous allez regarder votre colonne ; enfin si l'on prend la colonne du SITOM, clairement nous avons les ordures ménagères, c'est le SITOM et il y a un taux qui finance toutes les ordures ménagères qui est bien identifié et qui est sous la responsabilité du SITOM donc de ce point de vue là, ça donne aussi une certaine forme de transparence en disant ; ça c'est les ordures ménagères et ça représente telle somme pour chaque

contribuable. C'est identifié, ce n'est pas noyé dans le budget communal donc l'argument que vous donnez, je l'entends mais on peut aussi le retourner comme cela.

Mme Solange VENDITTELLI : Donc l'intérêt c'est l'économie d'une part et la visibilité pour le contribuable.

M. Serge BÉRARD : Oui dans la pratique c'est ce qui va se passer.

Mme Isabelle WEULERSSE : Pardon mais c'est un mélange. Nous avons une seule case dans laquelle on va avoir un mélange d'électricité et d'eau.

M. Serge BÉRARD : Il y aura les deux, le SIGERLy et le SMAGGA.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui mais électricité et eau, nous avons une espèce de taux ; alors vous dites que nous avons un contrôle mais dans un budget quand même de la commune, nous exerçons un contrôle a priori alors que quand le syndicat fait son rapport c'est un contrôle a posteriori. Je suis d'accord qu'il y ait des membres du Conseil qui siègent mais nous tous nous n'avons qu'un contrôle a posteriori donc je trouve que ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Serge BÉRARD : Justement, on ne met pas dans notre taux ce qui relève d'une compétence qui est exercée par un tiers et qu'on ne contrôle pas complètement, même si nous sommes partenaires, en tant que représentants ; au SMAGGA par exemple nous sommes deux sur une quarantaine d'élus donc nous avons notre mot à dire mais le SMAGGA gère avec tous ses élus son propre budget et ce budget-là, que l'on va à terme retrouver sur ce prélèvement au même titre qu'on va le retrouver pour le SIGERLy et au même titre qu'on le retrouve pour le SITOM.

J'entends, donc nous pouvons avoir deux regards. Aujourd'hui nous sommes partis, ne serait-ce que ; et ce qui a déterminé notre décision c'est le transfert de compétence éclairage public qui nous a, si je puis dire, éclairé sur la question en disant voilà, le SIGERLy a un ensemble de compétences qu'il assume, qui ont un certain coût, sur lequel nous pouvons agir, nous par exemple en investissant avec eux sur les « Leds ». Cela veut dire que nous avons quand même des relations avec eux pour optimiser l'impact qu'il va y avoir sur la fiscalité parce que nous pourrions très bien se dire que finalement ; si nous prenons l'exemple du SIGERLy, au bout du compte c'est le SIGERLy qui va taxer les Brignairots en direct. Pourquoi investir dans des « Leds » en sachant que ça va coûter plus cher au départ, même si à terme on fait une grosse économie. On le fait parce que nous sommes tous responsables et vous voyez, ce débat, nous l'avons quand même et je pense que nous l'aurons à chaque fois que nous pourrions représenter ; à chaque fois qu'un des responsables, un des élus fera la présentation du syndicat dans lequel il siège, nous pourrions avoir ce débat sur l'évolution du coût de fonctionnement.

Prenons l'exemple du SITOM par exemple qui est intéressant parce que l'année dernière le taux a légèrement augmenté mais le prélèvement a diminué parce qu'il y a l'effet des bases qui avaient augmenté. C'est donc intéressant de voir ce qui se passe en fonction des efforts faits par nos collègues. Je pense que nos collègues, et moi j'en fais partie en tant que Président du SMAGGA où, au bout de compte nous passons beaucoup d'énergie pour faire en sorte que ça coûte le moins cher possible mais

assument leur propre budget. C'est ce que nous sommes en train de traduire à travers cette fiscalisation. C'est un changement effectivement et cela donne une opportunité dans le cas d'un contexte actuel, de moins peser sur le budget communal.

Mme Sylvie GUINET : Bonsoir. Dans la délibération il est indiqué que les collectivités ont un délai de 40 jours à compter de cette délibération. Est-ce que ce délai ne permettrait pas enfin d'attendre les chiffres que vous allez nous donner pour le budget et de prendre cette décision un peu plus tard ?

M. Serge BÉRARD : Non. Si nous ne prenions pas de décision aujourd'hui, la fiscalité était automatique. En fait nous passons une délibération pour dire que nous allons fiscaliser mais que nous n'étions pas obligés de le faire ; automatiquement la décision était prise.

Mme Sylvie GUINET : Un délai de 40 jours.

Mme Agnès BÉRAL : A partir du 12 octobre.

M. Serge BÉRARD : Nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre en fait.

Mme Agnès BÉRAL : Le budget ne sera présenté qu'en décembre et, effectivement, nous n'aurons pas les 40 jours.

M. Serge BÉRARD : Pour ce qui concerne le SMAGGA, l'augmentation risque d'être de 5% donc nous arriverons peut-être à 49 000 € mais il ne va pas y avoir un impact très important. Nous vous donnons le repère mais en gros ça va être ce qui va se passer.

M. Philippe BLAIN : *Deux, trois précisions purement techniques car le débat est forcément à double niveau technique et politique ; de choix politiques.*

La première c'est sur les chiffres, alors les chiffres nous les avons mais il faut affiner. Sur le SMAGGA, ce serait une augmentation par foyer fiscal de propriétaire d'un taux de 0,2 soit pour une valeur locative moyenne, 7 € par an donc si quelqu'un a un bien qui a la moitié de la valeur locative c'est 3,50 € et si quelqu'un a le double de la valeur locative moyenne c'est 14 € ; cela donne la maille.

Peut-être un autre élément technique pour comprendre car il faut reconnaître que la fiscalité c'est compliqué. La colonne SITOM est identifiée parce qu'elle est « l'héritière » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a une spécificité ; elle est dérivée de la taxe foncière depuis l'origine. C'est pour cela que la TOM et le SITOM donnent un taux qui est parfaitement visible.

A contrario, c'est vrai que quand nous avons plusieurs syndicats et là il y en aura donc deux, SIGERLY, SMAGGA avec fiscalisation les taux sont agrégés, c'est-à-dire que pour que vous ayez tous les éléments, il faut que l'on décompose mais ça, nous pouvons le faire au niveau de nos services. Il faut que l'on décompose la part SIGERLY et la part SMAGGA. Il y aura donc un taux qui agrégera les deux, comme l'a dit Mme WEULERSSE tout à l'heure.

Mme Solange VENDITTELLI : Je profite que l'on parle du SMAGGA et que vous avez parlé de la taxe

GEMAPI ; j'ai des questions qui m'ont été posées par les Brignairots concernant l'état d'avancement des travaux du bassin parce que nous avons des régions actuellement en France qui sont très inondées. Nous avons été épargnés, nous avons eu de la chance.

M. Serge BÉRARD : Oui nous avons de la chance.

Mme Solange VENDITTELLI : Il faut que ça dure mais ça peut ne pas durer, donc c'est vrai que légitimement, cette taxe doit servir à quelque chose, la taxe GEMAPI. Je voudrais savoir si nous avons quelque chose sur l'état d'avancement ou si nous attendrons le prochain mandat ?

M. Serge BÉRARD : Non, ce que je vous propose, comme je vais faire une présentation du rapport d'activité, pour vous dire que le projet avance mais il sera impossible matériellement de le faire à la fin de ce mandat mais ça pourrait démarrer assez vite après. Nous sommes dans une échéance à 3 ou 4 ans s'il n'y a pas de problématiques qui surgissent au regard de l'avancement du projet aujourd'hui mais je vous en dirais plus tout à l'heure.

Mme Solange VENDITTELLI : Oui mais c'est le rapport d'activité 2022 et moi je parlais de 2024.

M. Serge BÉRARD : Nous projetterons un peu et je répondrai à vos questions, autant que je sache le faire.

Mme Christiane CONSTANT : Je réfléchis sur ce débat qui est fort intéressant quand même et je me dis que peut-être l'histoire est mal présentée parce que vous nous dites que vous avez un budget difficile à équilibrer, qu'il va y avoir une augmentation des factures électricité et gaz donc pour compenser nous allons voter 47 000 € car ça va déséquilibrer le budget communal si ces 47 000 € ne sont pas « restaurés » par le contribuable. Je trouve ça quand même un peu...

Mme Agnès BÉRAL : Je ne suis pas du tout d'accord.

Mme Christiane CONSTANT : C'est ce que j'ai pris comme notes dans votre exposé.

Mme Agnès BÉRAL : En Commission n°1 nous avons exposé le budget et nous avons expliqué où étaient les économies. Il n'y a pas que ces 47 000 € pour équilibrer le budget. Sur 400 000 € non, nous n'y arriverons pas.

Mme Christiane CONSTANT : Donc est-ce qu'il faut encore taxer le contribuable ?

Mme Agnès BÉRAL : Non on ne va pas le taxer. On se débrouille avec le budget ; nous l'avons bien expliqué en Commission n°1 et nous l'avons équilibré par différents moyens. Nous avons fait des économies sur plein de choses et cela est une petite partie de l'équilibre mais c'est tout. 47 000 € ce n'est pas 400 000 € que l'on doit subir en plus.

M. Serge BÉRARD : Pour être honnête, des deux impacts dont nous parlions et sur lesquels nous reviendrons représentent pas loin de 800 000 € dans notre budget en fonction de tout ce qui concerne les droits de mutation par exemple ; il y a d'autres postes aussi mais c'est sûr que ça nous oblige à faire les fonds de tiroir aujourd'hui. Nous allons vraiment travailler énormément. Nous allons faire un budget

et nous allons travailler toute l'année pour essayer d'améliorer, réduire nos coûts. Nous n'y étions pas confrontés jusqu'à présent et il y a un concours de circonstance entre cette situation ; vous savez que les communes sont financées par l'immobilier ; pour autant il y a les taxes foncières, les droits de mutation...

Quand l'immobilier ne va pas bien - il a été plutôt confortable les dernières années - à ce moment-là c'est tout notre dispositif finalement de financement qui est mis à mal quand on rajoute la crise énergétique... Donc nous assumons et nous prenons nos responsabilités et nous allons travailler sur tous les sujets donc ça, ça en est un parmi d'autres. J'ajouterai et je le répète, qu'il faut absolument et on mesure l'intérêt d'investissements que nous avons fait, je pense par exemple à la chaudière bois où nous sommes passés au bois en remplaçant la chaudière à l'école Jean Moulin qui était au gaz par une chaudière bois et je pense que ce type d'investissement va être certainement notre orientation majeure sur les années à venir pour réduire nos dépenses, pour préserver une capacité d'investissement sur d'autres projets que les projets énergétiques.

Là nous sommes à un moment un peu, comment dirais-je, clé et nous sommes confrontés à des difficultés qui sont difficiles à appréhender mais nous sommes quand même bien armés pour y répondre. Mais nous prenons le problème en essayant de trouver toutes les sources sans aller, malgré tout ; parce que je vous rappelle qu'il y a des communes ; je crois que les parisiens ont vu leur taxe foncière multipliée par deux, les lyonnais ont eu 15 ou 20% d'augmentation (je ne veux pas dire de bêtise). Nous, nous tenons quand même le choc et vous verrez que l'impact, même y compris du transfert du SIGERly pour cette raison d'investissement qui nous permet d'améliorer les coûts plus tard, il va être quand même très raisonnable. Donc, on se bat pour ne pas augmenter les taux mais voilà, nous sommes un peu dans le dur ; c'est ça la réalité de la situation.

Mme Solange VENDITTELLI : J'ai entendu que nous aurons 400 000 € d'économies donc pour pouvoir ne pas augmenter les impôts, c'est très bien mais ça c'est un vrai tour de passe-passe.

M. Serge BÉRARD : Non parce que l'an dernier nous avons de la marge de manœuvre. Vous verrez que nous allons présenter des résultats corrects en 2023 ; c'est ce qu'on perd, c'est ce résultat qui est indispensable pour investir. Cet impact-là sur 2024 ne va pas être très important puisque nous avons de l'autofinancement. Nous avons généré de l'autofinancement jusqu'à présent donc nous allons savoir encore investir mais ce que nous sommes en train de faire en ce moment, c'est de préparer l'avenir ; c'est de travailler pour justement faire en sorte que nous n'ayons pas à terme de dégradation du résultat qui viendrait nous empêcher d'investir. On sait que cette Ville investit, qu'elle en a besoin.

M. Lionel CATRAIN : Je voudrais être sûr d'avoir bien compris avant que l'on passe au vote. Quand nous avons voté les taux des différentes taxes, tout le monde a applaudi, on a dit « super, on n'augmente pas les taux ». Forcément les Brignairots ont dit « bravo Monsieur le Maire, vous n'augmentez pas les taux ; trop fort ! ». Manque de bol, là il y a un truc qui tombe du SMAGGA qui dit que nous devons donner 47 000 € de plus.

M. Serge BÉRARD : C'est une opportunité.

M. Lionel CATRAIN : Donc il faut nous donner les 47 000 € et, si on veut les financer, il faudrait augmenter notre taux de 0,2 si j'ai bien noté et là ça ne serait pas très bon parce qu'une personne dirait « bravo Monsieur le Maire, vous n'avez pas augmenté le taux » ; alors que là, avec cette « manip-là », c'est le SMAGGA qui impose donc du coup c'est le SMAGGA qui fait payer, ce n'est pas le Maire. N'empêche que c'est le Maire qui, en ne voulant pas augmenter le taux, fait payer aux Brignairots.

M. Serge BÉRARD : Oui, nous n'avons pas contesté ça, c'est ce que nous venons de dire. Il y a effectivement une recherche et, je rappelle et je redis, qu'il y a ces montants là et ceux du SIGERLy ; nous serons dans la même situation et nous avons encore la possibilité de procéder à des fonds de concours pour pouvoir venir limiter ce taux au maximum, ce taux sur les syndicats, donc nous ne sommes pas en train de débattre de ça tout de suite. Effectivement il est assez naturel que l'on s'engage sur cette voie-là et qu'on échange sur ces questions-là mais les décisions ne sont pas prises aujourd'hui.

Aujourd'hui c'est une décision de principe de dire que l'on se donne la possibilité de fiscaliser et donc de demander aux contribuables de payer directement le coût de cette mission du SMAGGA parce que la loi l'autorise, ce qui n'était pas le cas avant.

M. Lionel CATRAIN : C'était ma deuxième question. Par rapport à ce que vous venez de dire, est-ce que l'option qu'il faut prendre ce n'est pas plutôt de défiscaliser ou de budgétiser pour partie la contribution ? Si on fiscalise, votre fonds de concours va être plus compliqué à monter que si on considère que l'on peut prendre l'option de décider de fiscaliser ou de budgétiser en partie.

M. Serge BÉRARD : Prenons le SIGERLy par exemple car nous ne connaissons pas encore le montant. Admettons que nous ayons ; alors aujourd'hui nous étions à 250 000 € de prélèvements par le SIGERLy sur les contribuables pour financer l'enfouissement. Il est possible qu'avec l'énergie, l'amortissement...que l'on aille aussi vers 200 000 ou 250 000 de prélevés par le SIGERLy. Nous avons encore la possibilité de dire et je répète, cela m'étonnerait qu'on le fasse dans le contexte, que nous pouvons amener un fonds de concours qui fait que le taux du SIGERLy devient beaucoup plus bas. C'est toujours possible aujourd'hui, donc nous ne sommes pas en train de parler de ça aujourd'hui.

Aujourd'hui on se donne les moyens de fiscaliser, c'est-à-dire de dire que le prélèvement va être fait sur le principe en fait. Le montant, on donne un ordre de grandeur de ce que représente la totalité au maximum, de ce que serait ce prélèvement de 47 000 € mais nous n'avons pas tout arrêté au niveau de ce qui sera fait ensuite en fonction d'éventuels fonds de concours que nous pourrions amener.

Mme Agnès BÉRAL : Juste pour vous rappeler, la contribution que nous avons pour l'instant, c'était sur du fonctionnement et si on fait un fonds de concours c'est sur de l'investissement, donc ça change totalement la vision.

M. Serge BÉRARD : Si nous avons épuisé les questions à ce stade, je suis sûr que nous y reviendrons notamment au moment du budget, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? 4 votes contre.

- **RESSOURCES HUMAINES**

2. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement et création d'emplois vacataires – Année 2024

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tout le monde. Peut-être plus simplement, les renouvellements habituels de vacataires pour l'année civile 2024. Il y en a pour la Ville et pour la RCAVB dans cette première délibération sur trois qui concernent le même sujet. Pour la Ville, il s'agit de renouveler un quota d'heures qui peut être nécessaire pour assurer les manifestations comme l'accueil des « Nouveaux Brignairots », les différentes fêtes récurrentes du 8 décembre, du 14 juillet, 21 juin et autres animations liées au sport également.

En 2023 il avait été attribué 900 heures pour cette enveloppe et il est donc demandé de renouveler cette enveloppe de 900 heures.

Pour la Ville toujours, mais au niveau de la direction des affaires culturelles, une enveloppe d'heures concerne l'espace Guy de Chauliac et il s'agit d'apporter une aide à l'accueil du public et une présence dans les lieux lors des expositions. C'était une nouveauté en 2023 et il avait été accordé 250 heures.

On demande donc de renouveler cette enveloppe de 250 heures.

Pour la RCABV maintenant, c'est le renouvellement des vacations à l'appui des manifestations culturelles, des spectacles de la salle pluraliste ou d'autres actions qui nécessitent la présence de personnes pour accueillir et orienter le public.

En 2023 nous avons voté 360 heures dont pas mal ont été consommées à ce jour donc la délibération sollicite le renouvellement de ce quota d'heures.

Pour résumer, pour l'année 2024, à compter du 1^{er} janvier, il est demandé d'autoriser le renouvellement de 1 150 heures de vacation pour la Ville dont 250 dédiées à l'espace Guy de Chauliac et 360 heures pour la RCAVB.

Ce sont des postes non-permanents qui seront inscrits au tableau des effectifs sous un cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial et qui seront rémunérés au tarif horaire du SMIC, c'est-à-dire 11,07 € brut en ce moment.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 du budget bien connu principal de la commune et du budget annexe de la RCAVB sur l'exercice 2024.

Nous en avons parlé en Commission n°1 le 8 novembre dernier et je réponds aux questions s'il y en a.

Mme Christiane CONSTANT : Je voudrais vous demander quel est l'impact financier sur la masse salariale ?

M. Serge BÉRARD : Nous sommes à peu près à un plein temps, même pas.

M. Pierre FRESSYNET : Alors 1 150 heures plus 360, cela fait à peu près 1 ETP.

Mme Christiane CONSTANT : Donc c'est un renouvellement comme d'habitude.

M. Serge BÉRARD : C'est la possibilité que l'on se donne ; cela ne signifie pas que nous allons utiliser toutes ces heures.

Mme Christiane CONSTANT : Et 1 ETP en euros, qu'est-ce que ça représente actuellement ?

M. Pierre FRESSYNET : Cela dépend du salaire mais ce ne sont pas des gros salaires.

M. Serge BÉRARD : M. BLAIN va nous faire un petit calcul, ou Clémentine.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, a priori c'est du SMIC pour l'essentiel. Nous allons faire un petit calcul sur le SMIC brut et on revient vers vous.*

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

3. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – SERVICE ANIMATION JEUX

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emplois vacataires – Année 2024

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Pour la Ville toujours, mais au niveau de la ludothèque maintenant, donc le service animation jeux peut avoir besoin dans le cadre des animations récurrentes ou ponctuelles qu'elle organise et notamment en fonction du nombre d'enfants qui sont prévus.

La ludothèque a un effectif réduit de 2 personnes pour 1,6 ETP et il y a un poste ouvert pour un service civique, donc peu de personnel.

Pour 2023 il avait été sollicité une enveloppe de 230 heures dont 160 ont déjà été consommées à fin septembre. Compte tenu du programme envisagé pour 2024 avec notamment plus de soirées jeux et de nouvelles animations en été, nous demandons un supplément de 50 heures ; les services demandent un supplément de 50 heures.

Il vous est donc demandé d'autoriser une enveloppe de 280 heures de vacation qui pourront être réparties sur trois postes en réalité sur l'ensemble de l'année 2024.

Ces postes non-permanents sont sur un cadre d'emplois d'adjoint d'animation territorial et la rémunération est fixée selon le niveau de diplôme comme indiqué dans la délibération, ce qui va du SMIC horaire à 11,07 € brut, nous l'avons dit, pour une personne de niveau CAP/BEP à 25 € pour une personne de niveau Master ou plus.

Nous avons vu le sujet en Commission n°1 le 8 novembre donc il vous est demandé d'autoriser ce renouvellement de 280 heures ; renouvellement plus 50.

Mme Sylvie GUINET : J'ai une question sur le montant du SMIC. Quand l'on va sur internet je n'ai pas

les mêmes montants. 11,07 € je le vois en août 2022 et 1^{er} mai 2023, 11,52 €.

M. Pierre FRESSYNET : Je n'ai pas vérifié effectivement.

Mme Catherine PEREZ : Si vous me permettez, je connais le montant exact : 1 747,20 € exactement brut.

M. Philippe BLAIN : *Là vous parlez de mensuel. Pour résumer, le SMIC est bien de 11,52 € de l'heure brut donc ça, c'est hors charges patronales donc avec le calcul que nous avons fait sur les charges patronales pour la première délibération présentée par Pierre FRESSYNET, nous avons un total de dépenses de 24 353,28 €. Alors bien sûr, c'est un plafond puisque que, comme l'a précisé le rapporteur, ce sont des volumes maximaux.*

Pour la seconde délibération, Clémentine, nous allons faire ça à deux voix, va vous donner la somme qui est inférieure bien sûr parce que le volume est inférieur.

Mme Clémentine HOCHART : *Nous sommes à 4 596 € en montant plafond.*

M. Serge BÉRARD : Et on confirme que nous avons bien 11,52 € de SMIC et pas 11,07 €.

Mme Clémentine HOCHART : *Oui.*

M. Serge BÉRARD : Ce sera modifié.

M. Philippe BLAIN : *Tout à fait.*

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

M. Lionel CATRAIN : C'est juste encore une fois pour être sûr d'avoir bien entendu. Vous avez dit que nous avons budgété 230 heures en 2023 et que 160 avaient été consommées.

M. Pierre FRESSYNET : Oui à fin septembre. Il y a encore un petit quota d'heures à dépenser.

M. Lionel CATRAIN : Oui c'est quand même un tiers de ce qui avait budgété. Pour 2024 du coup, c'est combien d'heures qui vont être demandées ?

M. Pierre FRESSYNET : 280 et il y a 50 de plus car la ludothèque prévoit de faire plus d'activités.

M. Lionel CATRAIN : Là il leur reste 70 heures à faire et ils vont en demander 50 de plus donc l'année prochaine nous allons avoir 120 heures.

M. Pierre FRESSYNET : Non mais on repart à zéro en début d'année.

M. Lionel CATRAIN : Oui mais nous les budgétions.

M. Serge BÉRARD : Tout à l'heure nous avons pas mal échangé sur le contexte difficile de notre économie, pour autant nous n'allons pas renoncer à renforcer ou soutenir les dynamiques qui sont installées et, ce qu'on peut constater c'est qu'il y a une forte appétence pour le jeu et que tout ce qui a été développé depuis le début de l'année, en particulier à la médiathèque donne d'excellents résultats donc nous nous sommes donnés cette petite marge de manœuvre pour continuer à faire vivre et on ne

renonce pas à avoir un développement du jeu à Brignais. Peut-être qu'Anne-Claire veut compléter.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, bonsoir. En fait au cours de l'année 2024 il y a, en plus des soirées jeux qui sont organisées par la ludothèque sur le lieu de la médiathèque il est prévu de mettre à disposition des jeux pour les usagers de la médiathèque. Bien sûr cela nécessite aussi des ressources et puis nous allons intensifier certainement les soirées et les activités avec la ludothèque l'été prochain ; les activités qui marchent très très bien en extérieur sur le parc de l'Hôtel de Ville et de la Giraudière également.

M. Lionel CATRAIN : Je ne veux pas être mal compris, le but n'est pas de diminuer, c'est juste que j'attire l'attention sur le fait qu'aujourd'hui nous avons budgété 230 heures et qu'il en reste 70, pas 2 ou 3 mais 70 heures à consommer d'ici la fin de l'année et que l'on en rajoute 50 de plus disponibles l'année prochaine ; cela veut dire par rapport à un bilan, alors même si on multiplie, cela fait un paquet de soirées quand même avec du monde pour les consommer. Avons-nous besoin de tout de suite partir sur 280 heures ou on se dit de repartir sur 230 et si l'on voit en cours d'année que nous sommes juste, on augmente mais pourquoi mettre tout de suite plus d'heures ? J'ai du mal à comprendre.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que cette délibération a pour vocation de donner un peu de marge de manœuvre pour éviter de passer délibération après délibération et sur des volumes, on parle de 280 heures, ça représente un quart de temps, même pas.

Mme Anne-Claire ROUANET : Après comme le dit Monsieur le Maire, c'est une enveloppe mais nous ne sommes pas obligés de les consommer complètement.

M. Pierre FRESSYNET : Parallèlement ces trois postes sont trois animateurs pour une soirée qui fait 3 ou 4 heures donc ça chiffre vite beaucoup d'heures en fait. Si nous en faisons 7, ça fait les 70.

M. Serge BÉRARD : Nous retenons votre souci et je pense qu'il va falloir de toute façon rentrer dans une analyse fine de toutes ces heures et en justifier le besoin. C'est un peu la consigne aujourd'hui qui est donnée ; effectivement, un budget c'est pour donner une possibilité de façon transparente de moyens que l'on a à consommer mais derrière, la consigne c'est que l'on essaie de dépenser moins à chaque fois si on peut et rendre le service en travaillant autrement donc c'est une autorisation de dépenser, tout cela, ce n'est pas une obligation de le faire et c'est bien le travail que l'on demande aux services pour poser le problème en ces termes du fait de la situation dans laquelle on se trouve, que de repenser notre approche de la dépense d'une manière générale.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

4. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – SERVICE PETITE ENFANCE

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emploi vacataire – Année 2024

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : La troisième délibération concerne le médecin ou pédiatre. Dans les structures de petite enfance, la crèche Abri'Co de la Ville est appuyé dans ses action par un médecin généraliste ou un pédiatre vacataire en complément de l'infirmière puéricultrice qui est référente santé et accueil inclusif.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, le renouvellement d'un emploi vacataire non-permanent est nécessaire afin d'assurer cette mission de service public.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour autoriser le renouvellement d'un emploi vacataire non-permanent en qualité de médecin généraliste – pédiatre pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Il est demandé son inscription au tableau des emplois non-permanents ainsi que son inscription au budget des crédits nécessaires pour l'année 2024. Il est demandé au Conseil municipal de fixer 144 heures, le volume d'heures annuel maximum pour ce médecin – pédiatre comme 2023 ; il n'y a pas d'augmentation.

Nous précisons que le cadre d'emplois défini pour cet emploi sera celui des médecins territoriaux. Nous précisons que le lieu de travail est fixé au sein de la commune de Brignais et que la rémunération de la vacation est à 55 € brut. Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 compte 64-131 du budget principal de la commune pour l'exercice 2024. Nous avons vu le sujet en Commission n°1 le 8 novembre.

Mme Solange VENDITTELLI : Je ne savais pas qu'il y avait un médecin dans les crèches. Nous l'avons sûrement déjà voté mais je n'ai pas fait attention. Les médecins interviennent-ils souvent ? Et de quel genre d'intervention s'agit-il lorsqu'un enfant est malade et ne va pas à la crèche ? On ne met pas les enfants malades à la crèche donc c'est pour une surveillance peut-être ?

Mme Florence RICHARD : Bonsoir. Un médecin était attiré à la crèche pour déjà, les entrées à la crèche pour vérifier tout ce qui est vaccinations pour les entrées de crèche, pour tout ce qui va être PAI, les projets médicaux autour des enfants, les allergies et elle fait aussi parfois des interventions quand les services de crèche le demandent ou les parents et ils peuvent aussi y avoir accès sur demande.

M. Serge BÉRARD : Parfait, merci Mme RICHARD. D'autres questions ou remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

- **ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE**

- 5. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES**

Autorisations - Année 2024

Rapporteur : **Éric JACQUET**

M. Éric JACQUET : Bonsoir à tous. Comme les années précédentes, le Conseil municipal doit établir un calendrier annuel des dérogations à la fermeture des commerces le dimanche. Il est rappelé que peuvent ouvrir le dimanche sans autorisation préalable, les établissements qui emploient des salariés dans les secteurs nécessaires à la continuité de la vie économique et sociale tels que les hôtels, cafés, restaurants,

débites de tabac, stations-services, magasins de détail de meubles et bricolage, fleuristes, poissonneries, établissements de santé et sociaux, entreprises de transports et d'expédition, entreprises de presse et d'information, musées, salles de spectacles, marchés, foires, services à la personne et industries utilisant des matières premières périssables. Un commerce sans salarié peut ouvrir bien sûr le dimanche.

La Commission n°4 a vu le dossier le 9 novembre et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver l'ouverture dominicale des commerces de détails sur la commune des 12 dates suivantes pour l'année 2024 : le 14, le 21 et le 28 janvier, le 4 février, le 30 juin, le 7 et le 21 juillet, le 1^{er}, le 8, le 15, le 22 et le 29 décembre.

M. Serge BÉRARD : C'est une délibération habituelle.

Mme Christiane CONSTANT : Comment avez-vous déterminé ces dates ?

M. Éric JACQUET : En association bien sûr avec les commerçants et, en tant que commerçant, je connais aussi les dates.

Mme Christiane CONSTANT : C'est obligatoire ?

M. Éric JACQUET : Oui c'est obligatoire. En fait nous avons 12 dates maximum. Je ne sais pas si vous avez entendu, petit aparté, il y a eu une problématique justement à Lyon parce que lors du Conseil municipal d'il y a 1 an, le 24 décembre de cette année qui tombe un dimanche, n'avait pas été donné sauf que le dimanche 24 décembre est très important pour un commerçant et donc le Préfet est passé par-dessus la décision ; ça a été fait cette semaine, donc ce sont des dates qui sont importantes.

Mme Christiane CONSTANT : Là nous n'avons pas le 24 décembre.

M. Éric JACQUET : Non car ce n'est pas un dimanche ; cette année c'est le 22 et le 29 et non le 24.

M. Serge BÉRARD : Je pense qu'Éric a discuté avec nos commerçants et se sont accordés sur ces dates. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou précisions ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Aujourd'hui il n'y avait pas décisions à présenter ni de litiges, tout va bien.

M. Philippe BLAIN : *Ce sera pour le prochain Conseil.*

M. Serge BÉRARD : Je vais continuer puisque je vais porter en tant que représentant de la commune au sein du syndicat de mise en valeur d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon, la SMAGGA le rapport de l'activité 2022.

- **INFORMATIONS**

- 1. BILAN D'ACTIVITÉ SMAGGA 2022**

Rapporteurs : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Je rappelle les grands outils en fait du SMAGGA qui permettent de situer son action. Le SMAGGA a un contrat de bassin signé avec l'Agence de l'eau qui est l'acteur qui finance en fait le

SMAGGA. En gros le SMAGGA est financé, pour faire simple, à moitié par les acteurs du territoire (nous verrons GEMAPI, hors-GEMAPI) et pour l'autre moitié par l'État en fonction des différentes missions donc un contrat de bassin qui permet d'agir sur la rivière et de la maintenir en état ; un PAPI qui est un programme d'action et de prévention des inondations, c'est dans le cadre de ce programme que s'inscrit notamment les ouvrages écrêteurs que nous avons évoqués et sur lesquels je reviendrai et, par exemple, tous les travaux qui sont faits actuellement à l'endroit de la Plaine des sports et sont faits dans le cadre de ce PAPI et dont l'État participe au financement pour la moitié.

Un PGRE, un plan de gestion de la ressource en eau qui est un plan d'action piloté par le SMAGGA qui a un rôle de coordination de tous les acteurs de l'eau sur un territoire ; en l'occurrence quels sont les acteurs de l'eau ? Je ne vais pas tous les citer mais ce sont les syndicats d'eau qui nous amènent l'eau potable, ce sont les syndicats d'assainissement, ça peut être le SMHAR qui assure les irrigations donc tous les acteurs qui sont impliqués sur la gestion de l'eau se réunissent avec aussi le monde de l'économie, le monde associatif pour travailler sur des plans de gestion qui nous garantissent une qualité et une quantité d'eau satisfaisante et notamment un des gros sujets du PGRE qui deviendra PTGE à partir de l'année prochaine, plan territorial de la gestion de l'eau. Nos administrations adorent modifier de temps en temps les sigles. Et a vocation en particulier à définir la quantité d'eau qui est prélevable sur notre nappe phréatique. Nous avons une nappe phréatique de 25 millions de mètres cubes d'eau sous les pieds et chaque année nous en prélevons 4,5 millions. Comme nous avons besoin de 6,5 millions pour les syndicats d'eau, les deux qui sont sur ce territoire c'est le MIMO et le SMAGGA et ils vont chercher les 2 millions qui manquent dans le Rhône, à Rhône-sud.

C'est donc le travail qui est fait par ce plan de gestion, que nous faisons avec les acteurs du plan de gestion, c'est de définir ce qui est prélevable en fonction de la nappe phréatique. Tous les 6 ans nous établissons également un plan de gestion des berges pour programmer des investissements pour faire en sorte que les abords de la rivière soient en bon état et que la rivière puisse s'écouler dans de bonnes conditions notamment pour la faune.

Voilà le bassin versant, on le voit chaque année, je ne vais pas y revenir mais il représente les 25 communes ; plusieurs Communautés de communes, 3 au moins, 4 ; certaines sont très peu concernées et donc le Garon rejoint le Rhône à Grigny.

Qu'est-ce qui a été fait en 2022 sur ces différentes missions ? Entretien et restauration des berges donc parcours de l'intégralité du réseau hydrographique ; un diagnostic a été fait pour élaborer justement le plan de gestion qui a été fait en 2022, non en 2024 pardon ; entretien de 10 kilomètres de rivières programmés ; c'est en gros ce que nous faisons chaque année ; création de caches à poissons et de « peignes » pour stopper les érosions - c'est aussi le travail récurrent du SMAGGA de faire en sorte que les poissons trouvent refuge dans notre rivière - et réalisation de fauchages.

Lutte contre les inondations : nous avons recruté, dans le cadre notamment des projets d'ouvrages écrêteurs un deuxième chargé de mission pour travailler sur le PAPI sachant qu'en 2022 nous avons préparé des chantiers qui ont eu lieu cette année en 2023. Je pense à 3 chantiers en particulier dont 2

nous concernent puisqu'il y a le chantier de la Plaine des sports ; d'ailleurs lundi matin nous avons eu la pose de la passerelle, je ne sais pas si vous avez vu des images. Une nouvelle passerelle est installée qui fait le double en longueur de la précédente puisque la berge est désormais très différente et que nous avons supprimé tous les enrochements.

Il y a eu également, vous avez vu un chantier qui a été préparé l'an dernier donc en 2022 qui est le long des berges du Garon à hauteur de la Place des Chapeliers. Vous avez vu que nous avons repris les murs parce que les murs des habitations qui sont le long du Garon participent aussi à la protection au même titre que les diguettes qui peuvent être faites donc il faut bien entendu les maintenir, les tenir en l'état et faire en sorte qu'ils aient leur qualité et qu'il n'y ait pas d'infiltration.

Chaque année nous inspectons les protections, nous avons suivi les études dont je parlais ; le troisième gros dossier aussi qui a vu le jour concrètement cette année c'est la refonte des digues qui étaient à Grigny et à Montagny. Puis, un gros chantier qui est déjà engagé depuis 2 ans, c'est les ouvrages écrêteurs sur lesquels on travaille. Il y a le maître d'œuvre qui a été choisi et vous savez qu'il y a 3 ouvrages qui seront réalisés. Nous avons eu des présentations déjà l'an dernier puis cette année qui nous ont été faites. Je crois que c'est l'an dernier que la présentation a été faite aux élus, d'avancement des ouvrages.

Ensuite, sensibilisation des publics au risque, cela fait partie de notre « job » ; réalisation de diagnostics aussi, vous savez que chaque famille qui le souhaite peut avoir un diagnostic de l'état de vulnérabilité de son habitat au regard des enjeux d'inondation. Parallèlement, comme vous le savez, nous sommes sur une zone qui est très exposée aux inondations et donc nous avons un plan de prévention des risques inondation qui conduit à des demandes d'avis de la part du service urbanisme lorsqu'il y a des dossiers qui touchent à ces secteurs-là.

Pour évoquer les ouvrages écrêteurs, le maître d'œuvre a été choisi en 2022, début 2023. Il est en train de travailler sur les ouvrages et nous aurons d'ici la fin de l'année déjà deux avant-projets qui seront présentés ; qui sont les avant-projets des ouvrages qui sont, d'une part à Messimy et d'autre part près de Grigny, sur le Mornantet et l'avant-projet qui concerne la Vallée en Barret a pris un peu de retard pour des raisons de sondages qui n'ont pas pu se faire du fait de discussions avec les riverains en particulier mais qui sont, de ce point de vue-là, en train de se régler ce qui fait qu'au plus tard, je pense au printemps nous aurons les trois avant-projets qui définiront précisément ce que seront les trois ouvrages, y compris je pense une évaluation concrète du coût de ces ouvrages puisque pour l'instant il y a eu des évaluations qui ont été faites mais tant qu'ils ne sont pas définis précisément, nous ne pourrions pas en connaître le coût.

J'espère que tout cela sera au clair en début d'année prochaine. A partir de là, pourra être engagé, pour aller dans le sens de la question de Mme VENDITTELLI, au-delà des avant-projets nous pourrions rentrer dans la phase de DUP, déclaration d'utilité publique, qui permettra d'enclencher toutes les études y compris les questions de foncier qui devront être acquies. Vous savez qu'il y a des enjeux aussi sur les fonciers à acquies pour pouvoir réaliser ces ouvrages.

Mme Solange VENDITTELLI : Les 53 avis sur les dossiers d'urbanisme sont sur l'étude d'impact, c'est ça ?

M. Serge BÉRARD : C'est-à-dire à chaque fois qu'il y a un projet ou un permis de construire.

Mme Solange VENDITTELLI : Ce n'est pas sur l'étude d'impact des ouvrages ?

M. Serge BÉRARD : Non, ce n'est pas par rapport aux ouvrages c'est simplement, vous faites un projet sur une zone bleue, est-ce qu'au regard des règles du PPRI ce projet peut être réalisé ou pas. Le SMAGGA donne son avis, qui est en général un avis consultatif et en général les communes suivent, c'est ce que je fais, moi, en premier lieu bien sûr et les avis permettent de préciser les projets, parfois de les refuser du fait que nous sommes dans des zones inondables ; c'est ça le sens de ces avis, ce n'est pas par rapport aux permis de construire.

Préservation de la ressource en eau, je l'ai évoqué donc il y a un projet, c'est l'occasion d'en parler, qui a été engagé en 2022 qui est en cours de formalisation. Alors nous avons signé en 2022 une charte avec le SAGYRC pour, en vue de faire un SAGE, un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau qui est déjà très présent dans tout l'Ouest, sur les bassins versants de la Loire en particulier et peu sur Rhône-Méditerranée donc il y en a quelques-uns qui se mettent en place et c'est à la demande de l'État ; ce qui permet aussi de justifier des financements qui seront accordés pour les travaux qui seront faits ensuite. Le SAGE est un outil réglementaire qui s'imposera au SCOT, le schéma de cohérence territoriale qui s'impose à nos PLU et donc le SAGE amènera des règles du jeu par rapport aux enjeux de la gestion de l'eau et en particulier sur sa rareté et sur des sujets qui peuvent porter sur l'infiltration, que nous avons déjà d'ailleurs. Ce SAGE ne va rien inventer ; le SYSEG par exemple déjà, fait des recommandations quelque part qui sont des éléments de règlement et tous ces règlements seront pris en compte dans ce schéma d'aménagement qui sera porté par une Commission locale de l'eau qui regroupera tous les acteurs de l'eau sur un territoire. Le territoire en question sera, si tout se passe bien dans l'avancement du projet, un territoire qui portera sur l'Yzeron et le Garon. Cela a donc été lancé en 2022 et ça avance.

Mme Isabelle WEULERSSE : Du coup le SAGE n'a pas de rapport avec le projet de territoire que nous avons vu en première page.

M. Serge BÉRARD : Non.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est juste pour comprendre car il y a plein de choses.

M. Serge BÉRARD : Oui c'est vrai. Le projet de territoire c'est en fait un programme d'actions qui est financé, qui est validé avec les acteurs qui sont l'Agence de l'eau en particulier et qui conduisent à faire des actions très concrètes ; par exemple effacer un seuil sur une rivière. Vous savez que nous avons supprimé l'« Etang neuf », je ne sais pas si ça vous parle, près de Mornant. C'est un gros chantier qui était dans le cadre d'un plan d'action et c'est des actions qui consistent à mieux maîtriser en fait la consommation de l'eau sur le territoire. Je ne vais pas tous vous les lister mais, là par exemple nous travaillons sur le PTGE et il y aura une vingtaine d'actions qui seront identifiées et le fait de les identifier, de les valider dans le cadre de ce PTGE et valider par l'Agence de l'eau permet d'avoir les financements

ensuite de l'État.

Le SAGE est un outil règlementaire qui, lui, va donner les règles du jeu pour la gestion de l'eau sur nos territoires et il n'y a pas de plan d'action dedans, pas de financement ou d'action. C'est juste que le SYSEG par exemple devra prendre en compte les recommandations du SAGE si par exemple nous faisons évoluer les règles du jeu en matière d'infiltration et il faudra à ce moment-là que le SCOT le prenne en compte et que les syndicats le fassent appliquer. Je ne sais pas si je suis clair.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est subtil.

M. Serge BÉRARD : C'est complexe ; en tout cas le PTGE c'est des plans d'actions et le SAGE est un ensemble de règlements qui vont s'appliquer sur notre territoire.

Étude sur la nappe du Garon, qui a donc été engagée et nous faisons de la modélisation pour savoir comment elle bouge en fonction de la pluie. On sait par exemple qu'il faut 45 jours entre le moment où il pleut et le moment où l'on retrouve l'eau dans la nappe ; comment elle se réduit et donc à partir de là une meilleure connaissance de la nappe qui permet d'alimenter le plan d'action du PTGE pour dire que dans ce PTGE on va consommer 4,5 millions de mètres cubes d'eau ou peut-être on peut en prendre 5 millions parce que finalement la nappe s'est remplie.

Mme Christiane CONSTANT : Où en est la nappe du Garon ?

M. Serge BÉRARD : Écoutez, la pluie a moins d'1 mois, 1 mois et demi donc l'eau n'est pas encore arrivée au niveau de la nappe. Je vous en dirais un peu plus, je pense...en tout cas ce que nous pouvons dire, c'est que cette pluie-là est très intéressante. La meilleure pluie pour la nappe phréatique c'est entre septembre, octobre, et mars parce qu'après toute la pluie qui tombe est absorbée par la végétation donc elle n'alimente pas la nappe phréatique. C'est vraiment le bon moment donc là c'est une bonne nouvelle pour nous.

Mme Christiane CONSTANT : Mais elle remonte un peu non, ou pas ?

M. Serge BÉRARD : Je vous dis, il faut 45 jours et jusqu'au mois de septembre il n'a pas plu donc nous n'avons pas mesuré précisément. D'ailleurs vous savez que l'on constate que le Garon disparaît à partir de Brignais, au niveau de Vourles. Ce n'est pas parce que l'eau s'évapore, c'est parce qu'elle rentre dans la nappe phréatique qui est juste en-dessous, 15 ou 20 mètres en-dessous ; ce qui explique la disparition du Garon là.

Nous avons fait le suivi de faune sur l'Etang neuf dont je parlais, qui a réalisé en 2022 ; enfin renaturé en 2022 puis nous surveillons les pollutions.

Mme Christiane CONSTANT : Où se trouve le Broulon ?

M. Serge BÉRARD : En fait c'est un étang, l'Etang neuf qui est alimenté par le Broulon qui est juste sous la zone d'activités de Mornant. C'est un affluent du Mornantet.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je suis surprise de ne pas voir dans la préservation de la ressource en eau

le sujet qui nous est cher des PFAS.

M. Serge BÉRARD : Parce qu'en 2022 il paraît qu'il n'y en avait pas donc nous n'avons rien fait sur les PFAS... Aujourd'hui je donne une information ; il n'y a pas très longtemps nous avons réuni, justement dans notre rôle de coordinateur de SMAGGA ; tous les acteurs de l'eau et on s'est engagé, maintenant il faut le réaliser à faire un observatoire des PFAS sur tous les enjeux de notre territoire. Comme vous le savez, les PFAS on en trouve dans les boues du SYSEG, dans la nappe phréatique, dans l'eau qu'on boit et donc à des dosages différents. Nous travaillons donc sur la mise en place d'un observatoire pour voir comment vont évoluer ces dosages dans le temps. En l'occurrence, là, le SMAGGA n'a pas de rôle particulier puisque nous, nous sommes coordinateurs des actions. Ceux qui sont directement impactés auront sûrement des actions à conduire ; c'est le SYSEG puisque le SYSEG récupère les eaux usées dans lesquelles il y a de l'eau potable ; de l'eau qui fut de l'eau potable dans lesquelles il y a des PFAS et bien entendu les syndicats d'eau, notamment le SIDESOL pour nous qui travaille actuellement sur un plan d'action pour savoir comment on gère tout cela.

Puis la communication, alors ça c'est un sujet que je considère très important, sur lequel on investit déjà pas mal. Nous sommes bien aidés par l'Agence de l'eau qui consiste en fait à communiquer sur les enjeux et notamment auprès des écoles. Nous avons je ne sais plus combien d'heures et il y a 1 150 élèves ; 65 classes qui ont participé à des séances sur ces sujets-là. Nous avons des partenaires ; ce sont des associations qui travaillent avec nous sur ces sujets-là et qui interviennent. C'est un sujet que l'on doit développer, y compris des sensibilisations auprès des communes pour toutes les actions qui conduisent à faire des économies d'eau.

Nous avons commencé à travailler sur le futur site qui est désormais livré du SMAGGA, qui est actuellement disponible. Nous travaillons de façon régulière sur des prêts d'outils d'exposition, d'ailleurs en 2022 le SMAGGA avait prêté le matériel pour la Semaine de l'environnement. Également un numéro du SMAGGA qui est distribué régulièrement.

Mme Sylvie GUINET : Sur les 66 classes, que représente Brignais ?

M. Serge BÉRARD : Je ne sais PAS combien il y en a de Brignais honnêtement.

M. Sébastien FRANCOIS : Je sais que Jacques Cartier l'a utilisé et au moins une classe à Fournion parce que nous en avons parlé dans les conseils d'écoles mais je n'ai pas le détail vu que ce sont des projets qui sont pilotés par les instituteurs en direct et qu'ils n'ont pas besoin de passer par la commune. Les instituteurs contactent le SMAGGA.

M. Serge BÉRARD : C'est une question que nous pouvons poser.

M. Sébastien FRANCOIS : Je sais que Jacques Cartier et Fournion y ont fait appel.

Mme Sylvie GUINET : Ce serait bien que nous ayons l'information en Commission.

M. Serge BÉRARD : Oui. C'est vrai que c'est intéressant pour nous d'avoir cela. Nous vous donnerons l'information.

Finances et budget, donc comme je vous l'indiquais, les deux tiers du budget du SMAGGA venant des communes, enfin de nos territoires, sont financés par les collectivités ; les intercommunalités pour les deux tiers et le tiers restant, c'est ce dont nous avons débattu tout à l'heure, c'est les actions hors GEMAPI qui ne touchent pas aux inondations pour faire simple et qui sont financées par les communes en direct ; ce qui fait qu'une des particularités du SMAGGA c'est qu'il y a un Conseil d'administration avec 2 collègues, assez difficile à gérer ; un collègue GEMAPI où sont représentées les intercommunalités et un collègue hors GEMAPI où sont représentées les communes.

En général, sur l'ensemble du budget, l'État représente 40 à 50 % et dans certains cas, par exemple sur le projet que nous venons de terminer sur la Plaine des sports puisqu'il y a à la fois des enjeux inondations puisque si ce projet a été conduit c'est que le fait d'élargir la rivière permet d'abaisser l'eau en amont quand il y a des inondations donc l'État finance pour 50% et comme il y a des enjeux environnementaux, vous le verrez, les plantations vont démarrer, cela va complètement changer le paysage. Je pense que nous allons avoir de très jolies berges à cet endroit-là et là l'Agence de l'eau contribue aussi et sur cette opération le SMAGGA est financé à 70% au total, plus sur certaines opérations ponctuelles avec des apports de partenaires comme la Région et le Département.

Rapidement, je ne sais pas si vous arrivez à lire mais voici le budget de fonctionnement. Nous avons un résultat important au SMAGGA mais cela s'explique. Il faut savoir que le budget du SMAGGA, le budget apporté par les collectivités est de l'ordre de 1 million d'euros et il va falloir que l'on finance un projet donc les trois ouvrages écrêteurs qui, au bas mot aujourd'hui, sont chiffrés à 15 millions d'euros. Vous voyez, un syndicat qui a 1 million de budget et qui doit financer 15 millions ; cela veut dire qu'il est obligé de faire des résultats. Alors aujourd'hui pour se désendetter, normalement ce qui est prévu, c'est qu'il aura toute sa capacité d'endettement au moment où l'on va réaliser les ouvrages pour pouvoir s'endetter pour le coup au maximum et réaliser ce projet dans le cadre de ses comptes, ce qui va être limite. Nous allons nous retrouver pour un budget de 1 million d'euros avec une dette qui sera de l'ordre de 6 ou 7 millions d'euros au moment de la réalisation des ouvrages écrêteurs.

C'est donc une ingénierie financière qui est assez délicate ; ce qui explique donc ces résultats positifs et donc on crée de l'autofinancement. Pour l'instant il faut s'endetter et s'approprier à financer ; à s'endetter lourdement pour financer les ouvrages. Mon prédécesseur a fait un excellent travail sur ces questions-là, il a réussi à convaincre ses collègues à l'époque qu'il fallait cotiser plus pour justement stabiliser une cotisation et l'enjeu des avant-projets c'est de définir le coût final de ces projets, de telle manière que l'on voit si avec les prélèvements supplémentaires qui ont été engagés à partir de 2020, on sera capable de passer sans demander plus aux communes, c'est ça l'objectif.

En tout cas il y a eu un excellent travail de fait pour calibrer les financements et pour l'instant ça tient toujours, donc j'espère que malgré l'inflation...on surveille de près mais nous en reparlerons, car nous reparlerons du hors GEMAPI plutôt à la CCVG en l'occurrence. Nous arrivons au bout je pense.

M. Roger REMILLY : Je me permets simplement une petite observation. J'ai été sur un chantier du SYSEG ce matin à Givors, au bord du Rhône, à la limite de Grigny et c'est le Rhône qui est en train de remonter

sur le Garon. Il remonte sur les réseaux d'assainissement eaux pluviales donc c'est très important de maîtriser puis de diminuer les arrivées d'eau dans le Garon en amont parce que les inondations commencent comme ça.

M. Serge BÉRARD : Ce sera le projet ; les ouvrages écrêteurs vont nous y aider.

M. Roger REMILLY : Tout à fait mais déjà aujourd'hui ça commence. J'ai vécu des inondations importantes à Givors et le Rhône était haut.

M. Serge BÉRARD : Oui cela fait une espèce de bouchon en fait.

M. Roger REMILLY : C'est important aussi, je reviens un peu au SYSEG, de limiter les infiltrations en amont y compris pour les communes qui sont peut-être loin pour le SMAGGA parce qu'il y a une incidence importante. Le Rhône remonte dans le Garon.

Mme Laurence BEUGRAS : Ce n'est pas en lien direct avec le SMAGGA et loin de moi l'idée de vouloir prendre position pour ou contre les ouvrages écrêteurs ; ce n'est pas le but de mon intervention, c'est vraiment quand on se balade dans la Vallée en Barret, il y a un affichage sauvage absolument hideux.

M. Serge BÉRARD : Oui nous sommes d'accord.

Mme Laurence BEUGRAS : On parle d'environnement, là il y a eu récemment quand même pas mal de coups de vent, des tempêtes et il y a une partie des panneaux qui sont partis, qui sont par terre et en termes de préservation de la nature, franchement je suis assez étonnée qu'on ne puisse rien faire ou que ce ne soit pas nettoyé. Je voulais juste en profiter.

M. Serge BÉRARD : C'est une bonne remarque et, à tel point, pour tout vous dire, j'ai eu la CCVG qui est revenue vers nous au SMAGGA pour nous dire que nous ne pouvions pas continuer comme ça. Déjà elle nous demande, nous, de déplacer nos panneaux qui sont très bien posés normalement pour justement sortir de ce schéma dans lequel nous sommes en train de rentrer. Le paradoxe c'est que ce sont des gens qui défendent l'environnement à tout prix et qui effectivement pour l'instant, pendant des années parce que le projet n'est pas avant 4 ou 5 ans, risquent de polluer l'environnement. Il faut donc que l'on y remédie et que l'on travaille sur cette question-là. En plus de cela et c'est la raison pour laquelle la CCVG est intervenue, c'est de la responsabilité de la CCGV que de gérer cet espace naturel sensible parce qu'on est dans l'espace naturel sensible.

Nous avons fait preuve de tolérance, on va dire, comme vous l'avez remarqué. C'est vrai qu'aujourd'hui il y a quelques acteurs très localisés en fait, qui, tout en expliquant qu'ils veulent défendre l'écologie, moi je respecte les gens qui peuvent être choqués par l'arrivée d'un projet qu'ils n'ont pas vraiment regardé non plus et imaginer à partir de là fantasmer sur le fait que nous allons détruire la Vallée...ce qui n'est bien entendu pas le cas. Il y a donc une mobilisation actuellement que l'on doit reprendre. Nous avons échangé avec les acteurs qui sont, pour la plupart, des propriétaires et d'autre part aussi quelques personnes qui se sont greffées dessus, qui tiennent un discours aujourd'hui, jugé par le SMAGGA incohérent en fait, et qui consiste à dire qu'on n'est pas contre la protection contre les inondations mais

qu'on pense que le choix technique que vous faites n'est pas le bon, il faudrait faire comme en Norvège ou comme je ne sais pas où ; en Slovaquie, qui sont des bassins versants qui n'ont strictement rien à voir.

Depuis 10 ans le SMAGGA travaille sur ce projet-là avec des gens très compétents, des élus extrêmement engagés qui ont je pense, une vision très conséquente et consistante de ce qu'il faut faire et c'est la démocratie aussi donc tant qu'elle ne dépasse pas les bornes, et là nous sommes limite sur les affichages ; moi je respecte bien entendu tous les points de vue.

Ce que je peux vous dire c'est que nous allons continuer à communiquer puisque là nous allons arriver aux avant-projets et nous en saurons un petit peu plus sur les hauteurs définitives, sur la largeur, l'emprise, sur la possibilité ou pas de prélever du matériau sur place ou de le faire venir de l'extérieur donc tout cela va se préciser et nous aurons l'occasion de se remettre autour de la table avec tous les acteurs qui sont concernés et j'espère qu'ils comprendront que ça ne sert à rien de désinformer, comme ils le font bien souvent ; sachez au passage que dans le Comité de pilotage nous accueillerons aussi des gens qui aujourd'hui expriment un désaccord par rapport au projet pour que l'on puisse débattre entre gens sérieux qui travaillent avec vraiment beaucoup d'implication sur ces futurs projets.

Solange VENDITTELLI le soulignait tout à l'heure, c'est vrai que l'on oublie...vous savez, je ne suis pas un spécialiste mais ce que j'entends dire c'est que la mémoire de l'inondation c'est 10 ans. Au-delà de 10 ans d'ailleurs on voit la difficulté des associations mais les 10 ans d'inondation peuvent revenir n'importe quand. Vous voyez, par exemple, dans le Pas-de-Calais, eux n'ont pas la chance d'avoir un bassin versant comme le nôtre parce que c'est tout plat, la mer doit bloquer l'eau et l'eau est là pour...tandis que nous, nous avons la chance de pouvoir se protéger et en impactant au minimum l'environnement sans remettre en cause notre Vallée comme certains le disent, donc il est bien évident que l'on va aller au bout de ce projet et qu'on espère convaincre tous ceux qui ont des doutes encore aujourd'hui.

Mme Laurence BEUGRAS : Concrètement, qu'est-ce que l'on va faire ? Cela fait maintenant un certain nombre de mois maintenant et c'est de pire en pire. Nous allons entrer en période hivernale où tous ces trucs vont se désagréger et puis c'est moche, c'est sale.

M. Serge BÉRARD : Nous devons agir avec la CCVG là-dessus après il y a des limites, c'est-à-dire que je ne sais pas où on peut aller par rapport à des affichages qui sont à l'intérieur des propriétés donc tout cela c'est des choses que nous devons discuter. Nous ne souhaitons pas non plus en rajouter sur le côté normatif mais j'espère que nous aurons des gens qui vont comprendre. Nous allons aborder cette question-là sérieusement avec la CCVG.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui franchement.

M. Serge BÉRARD : J'ai compris que nous avons votre soutien, Mme BEUGRAS.

Mme Laurence BEUGRAS : C'est l'affichage sauvage ; j'ai vraiment beaucoup de mal avec ça. Quand je vois que l'on mettait une pauvre bannière ici pour le don du sang et le nombre de personnes qui disaient que ce n'était pas beau l'entrée de ville, d'accord mais enfin là...la bannière était quand même pour

quelque chose d'utile, d'utilité publique fait proprement et là on se retrouve avec des bâches qui ne ressemblent à rien.

M. Serge BÉRARD : Je reconnais que nous avons fait preuve beaucoup de tolérance mais il va falloir peut-être changer notre fusil d'épaule. En tout cas nous y sommes incités par les gestionnaires.

Mme Christiane CONSTANT : Juste, j'ai reçu un mail de personnes qui font un lien entre Chemin des Armonettes et le barrage écrêteur ; est-ce toujours les mêmes ?

M. Serge BÉRARD : Pas nécessairement.

Mme Christiane CONSTANT : On m'envoie des SMS en me disant que je fais des articles comme-ci, comme-ça, qu'il faudrait que j'arrête ; je reçois des menaces de ces braves gens.

M. Serge BÉRARD : Merci pour cette intervention, Mme CONSTANT ; ça me permet de rappeler que nous avons communiqué en son temps sur le fait que nous avons arrêté, pour discuter avec les riverains, le projet mais à la fin des discussions il était convenu que ce projet reprenne ; ce projet revu d'ailleurs car il y a eu des discussions avec les riverains. Nous avons réduit la bande centrale et ça a été repris. Normalement la bande centrale sera enherbée, la partie bétonnée sera plus étroite donc tout cela a été décrit et le projet reprend la semaine prochaine, donc la fin des travaux ce sera la semaine prochaine.

Après, même si parfois c'est vrai que j'ai pu m'agacer peut-être mais chacun a le droit d'exprimer son point de vue et nous devons le faire, comment dirais-je, de manière respectueuse des uns et des autres, que l'on sache argumenter aussi parce qu'il y a aussi des arguments qui tiennent la route, que nous devons entendre et qui peuvent faire évoluer les projets donc il faut les entendre mais nous devons être aussi suffisamment déterminés quand on considère que tous ensemble nous avons voté des choses, qu'on souhaite les mettre en œuvre et qu'on considère qu'elles sont utiles à tout le monde même si quelques-uns se sentent pénalisés. La gestion et la défense de l'intérêt général resteront toujours la figure de proue de notre Conseil municipal.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce sujet, je vais passer la parole à Jean-Philippe SANTONI pour nous parler aussi d'un élément prestigieux de notre environnement.

2. BILAN D'ACTIVITÉ SIARG 2022

Rapporteur : Jean-Philippe SANTONI

M. Jean-Philippe SANTONI : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous faire un focus ce soir sur le rapport d'activité 2022 du SIARG, le Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier. Il a été créé en juillet 1992 et si mes informations sont bonnes je crois que la première présidente en a été Marie-Thérèse MAUCOUR. Nous pouvons donc lui rendre hommage.

Actuellement ce SIARG est composé de 17 communes. Je suis le représentant de la Ville titulaire pour Brignais, la suppléante étant Mme Valérie GRILLON. L'objectif de ce syndicat est de mutualiser les actions de sauvegarde et de mise en valeur de l'aqueduc. Il est également chargé de proposer une aide à la recherche de financements. Il faut savoir aussi qu'il nous aide également à hauteur, sur un plafond de

20% du montant des travaux que vous pouvez réaliser ; des travaux ou des études jusqu'à un maximum de 6 000 € d'aide. Les personnes sont aussi en charge de conseiller les collectivités et coordonner leurs actions pour préserver l'aqueduc.

Les actions au titre de 2022 ont été je crois, un peu moins nombreuses que l'année dernière. Certaines visites ont été organisées, notamment trois : la Vallée du Bozançon le 26 mars, Chagnon-Genilac le 7 mai et Saint-Chamond le 11 juin. De nouveaux supports de communication ont été créés, un livre d'activités à destination des scolaires et une plaquette qui a été distribuée dans le cadre de la « Biennale du Design » ; des informations aux équipes municipales aussi, afin de les motiver à restaurer le monument, le valoriser ont été aussi faites. Pour mémoire, nous avons fait une étude concernant l'édifice de la Gerle fin 2021 qui appartient à la fois à Brignais et Soucieu. Pour l'instant nous n'avons pas donné suite parce que les travaux de restauration s'élevaient à 200 000 €, je crois de mémoire, donc c'est vraiment une belle somme, même si nous pouvons en faire prendre en charge une partie.

Les actions au titre de 2022 : une nouvelle commune, Valfleury a adhéré donc aujourd'hui 7 communes adhérentes de la Loire sur les 11 traversées ont adhéré au SIARG. Il faut savoir que le but du SIARG est de pouvoir déposer un dossier afin que cet aqueduc soit reconnu au patrimoine de l'UNESCO mais, pour ce faire, il faut que l'ensemble des communes traversées par l'aqueduc soient adhérentes. Comme certaines communes n'ont aucune partie visible de l'aqueduc, elles ont un peu de mal à adhérer. Le syndicat essaye pour autant de les faire adhérer mais les faire prendre en charge notamment, on le voit vers la Région de Saint-Etienne par la Métropole de Saint-Etienne.

Mme Agnès BÉRAL : Quel est le métrage, les kilomètres ; globalement qu'est-ce qu'il y a en kilomètres, normalement ?

M. Jean-Philippe SANTONI : Je te répondrai à l'issue de ce Conseil municipal. Merci pour la question mais je vais la chercher ; je n'ai pas le chiffre sous les yeux mais une cinquantaine j'allais dire. De mémoire 60, 62.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, et mon 'oreille droite a entendu 86 km entre Genilac et le Forum de Fourvière donc nous sommes sur 86 kilomètres.*

M. Serge BÉRARD : M. BLAIN, ne me dites pas que cette question n'a jamais été posée dans ce Conseil municipal et que vous n'en avez pas la mémoire.

M. Jean-Philippe SANTONI : Je vais vous parler de la restauration du monument et aussi son entretien. Des informations sont aussi données aux équipes municipales afin de nous motiver collectivement à restaurer le monument, le valoriser mais aussi de l'entretenir parce qu'effectivement si on ne trouve pas de cucurbitacées le long de ces aqueducs on y trouve très souvent du lierre donc ce n'est pas si facile que ça de nettoyer ces monuments et il faut avoir les bons intervenants pour éviter de dégrader plus l'aqueduc.

Concernant le sentier de l'aqueduc, donc un travail avec les bénévoles sur le balisage a été fait, notamment sur la pose de balises pour finaliser le sentier de l'aqueduc entre Chabanière et Saint-

Chamond et, actuellement, une nouvelle plaquette est travaillée pour mettre en avant l'entièreté du monument et notamment sa distance.

Je terminerai avec les comptes administratifs. En recettes de fonctionnement vous voyez que nous sommes à 39 022 €. Il faut savoir que 29 587 € correspondent aux cotisations de 98 625 habitants donc on contribue, par habitant à hauteur de 0,30 €. Pour Brignais nous sommes à 3 720 € ; nous serons à 3 720 € pour l'année prochaine.

M. Serge BÉRARD : Je ne pense pas d'ailleurs que ce soit un prélèvement fiscalisable, ça.

M. Jean-Philippe SANTONI : Également dans ces recettes de fonctionnement, 1 500 € de subvention et un report de 7 934 € du résultat 2021.

Dans les dépenses de fonctionnement, vous pouvez trouver dans ces 31 644 €, 1 075 € d'assurances, 2 590 € de catalogues, maintenance des bornes 8 680 €, charges de personnel 5 315 €, dotations aux amortissements 13 343 €. Il y a aussi une secrétaire, Valérie BADOIL, qui est aussi employée à la Mairie de Chaponost qui tient les comptes.

Mme Isabelle WEULERSSE : Nous payons combien, nous ?

M. Jean-Philippe SANTONI : 0,30 € par personne donc si nous partons sur 2021 nous étions à 3 560 € et nous serons, pour 2024 à 3 720 € ; et le SIARG ne récupère pas de charges.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que Chaponost a beaucoup investi sur son aqueduc ; sur la partie de l'aqueduc qui est « chez nous ».

M. Jean-Philippe SANTONI : Oui et Chaponost a pu bénéficier aussi à un moment du Loto du Patrimoine et de l'intervention de Stéphane BERN donc il y a eu un rayonnement national qui a permis aussi de le réaliser avec notamment beaucoup d'aides.

M. Serge BÉRARD : Vous avez vu que maintenant l'Office du tourisme s'est installé à côté des aqueducs et c'est un très bel endroit ; pour ceux qui n'y sont pas encore allés, mais j'imagine que tout le monde est allé voir cela.

M. Jean-Philippe SANTONI : Sur les comptes administratifs, partie section d'investissement donc les recettes d'investissement sont à hauteur de 50 393 € ; à savoir que sur cette somme il y a eu 37 049 € de résultat d'investissement reporté des années antérieures plus les travaux et biens d'équipements acquis depuis le 1^{er} janvier 2012 par le SIARG ; qui correspondent aux travaux, site internet et panneaux patrimoniaux. Sur les dépenses d'investissement, vous voyez que sur le budget primitif, il était prévu 51 119 €. C'était notamment prévu pour la signalétique routière et patrimoniale mais ça n'a pas été réalisé. Du coup nous avons eu très peu de dépenses, à savoir 7 673 € correspondant à une subvention pour une aide qui a été fournie à la commune de Saint-Chamond pour une somme de 1 632 € ; des panneaux patrimoniaux pour une somme de 1 307 € et la réparation d'une borne à Sainte-Foy-lès Lyon pour 4 734 €.

Comme je l'ai dit, à Saint-Chamond et à Chaponost, ils ont mis des bornes interactives sur lesquelles

vous venez et vous pouvez avoir des renseignements, notamment retrouver les informations que l'on retrouve aussi sur le site du SIARG. Elles ont fait l'objet de vandalisme donc maintenant ils ont mis des caméras pour surveiller les bornes. Voilà en résumé rapide le rapport d'activité. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Ne me demandez pas la largeur intérieure de l'aqueduc...

Mme Agnès BÉRAL : Les recettes d'investissement sont des subventions globalement et vous recevez des subventions sans avoir réalisé de travaux ?

M. Jean-Philippe SANTONI : Non, non, la plupart des recettes vient des cotisations des communes. La plupart des recettes était un report des années précédentes en fait, des excédents cumulés des années précédentes. L'argent n'étant pas miscible, on ne pourra pas le transférer sur les comptes pour éviter de payer les syndicats.

M. Jean-Philippe GILLET : Combien manque-t-il de communes pour arriver à 100% d'adhésion ?

M. Jean-Philippe SANTONI : Je crois que c'est 4 sur la Loire sachant que toutes celles du Rhône adhèrent, donc il en manque 4.

M. Jean-Philippe GILLET : Ce n'est pas beaucoup ; nous sommes proches du but alors.

M. Jean-Philippe SANTONI : Nous ne sommes pas loin de pouvoir déposer le dossier et après faut-il qu'il soit validé et l'aqueduc reconnu. C'est du travail de longue haleine.

M. Erwan LE SAUX : Bonsoir. Tu nous présentais la réalisation d'un sentier côté Saint-Chamond – Chabanière, est-ce que relier d'autres parties qui sont remarquables plutôt vers notre commune, est-ce qu'il y a des projets pour réaliser des sentiers qui peuvent relier entre les monuments ? Je pensais à Soucieu, un petit sentier qui descend au fond du Garon et qui puisse remonter sur Chaponost. Aujourd'hui rien ne permet d'y aller facilement donc voir si le SIARG pouvait réunir toutes les communes pour avoir des projets dans ce sens-là.

M. Jean-Philippe SANTONI : De mémoire je ne pense pas pour le moment. Effectivement nous avançons un peu pas à pas ; après il faut la volonté de chaque commune de s'engager dans la valorisation de ce sentier.

M. Serge BÉRARD : Il y a également une question très prégnante, c'est la question foncière. Il faut que les agriculteurs par exemple ; parce qu'en fait il se trouve que le cheminement de cet aqueduc n'est pas une route, il passe un peu partout et au fil du temps il y a des propriétaires agriculteurs et bien souvent nous y sommes confrontés d'ailleurs à Brignais ; il peut y avoir une difficulté du fait que nous avons des cultures ou parfois des fruits, des récoltes, à faire à côté des aqueducs et les agriculteurs apprécient moyennement de se retrouver avec des visiteurs en plein milieu de leurs champs. C'est donc un sujet je pense, qui pose question. M. BLAIN ?

M. Philippe BLAIN : *C'est dans le fil de ce que vous venez de dire mais c'est encore plus large ; l'aqueduc traverse essentiellement des propriétés privées donc il y a la question des cultures mais il y a aussi le fait que, y compris sur Brignais, il y a des éléments des vestiges qui sont sur terrains privés et qu'à partir de là*

il y a ; alors sauf expropriation qui n'est pas à l'ordre du jour ; si le propriétaire privé laisse passer ok, s'il s'oppose...

M. Serge BÉRARD : Nous allons faire confiance à M. BLAIN.

M. Philippe BLAIN : *Je vous garantis qu'il n'est pas obligé de laisser passer et Dieu sait s'il ne laisse pas passer à date ; donc après, avec une procédure de DUP, oui.*

M. Serge BÉRARD : Je pense qu'un agriculteur qui souhaite empêcher les gens de passer sur son terrain il aura gain de cause. Ce n'est pas au bord des chemins, les aqueducs.

M. Jean-Philippe SANTONI : Si on prend la partie aqueduc de la Gerle, celui pour lequel nous avons fait l'étude, effectivement c'est sur la propriété d'un exploitant. Il y a autour des vergers et souvent des gens, peut-être, se sont comportés de manière un peu délictueuse en prenant des pommes, en laissant leur chien au milieu des vergers...donc il y a eu une certaine exaspération. Par exemple, si nous voulons restaurer ce monument, nous ne pouvons pas l'exiger et on ne peut pas décider de le restaurer ; faut-il qu'il y ait un avis éclairé et il faut que le propriétaire nous donne son accord.

Après, une commune peut se lancer dans une procédure, essayant d'obliger le propriétaire du terrain, à un moment, à faire les travaux mais ce sont des procédures qui prennent, 10, 15, 20 ans.

M. Erwan LE SAUX : A partir du moment où c'est un monument historique il est protégé, je pense, par plusieurs conventions du Ministère de la Culture j'imagine, des choses comme ça ?

M. Serge BÉRARD : Non, nous avons fait rénover avec les châteaux.

M. Erwan LE SAUX : Mais si c'était sur des propriétés privées il pourrait dire « je l'enlève ; je prends les pierres pour faire ma cour ».

M. Serge BÉRARD : Non ça c'est autre chose.

M. Jean-Philippe SANTONI : Normalement c'est classé.

M. Erwan LE SAUX : C'est dommage sur des choses comme ça de patrimoine historique, que l'on ne puisse pas accéder.

M. Jean-Philippe SANTONI : Vous pouvez y aller à Brignais ; le propriétaire du terrain ne s'oppose pas à ce que les gens viennent mais il a ouvert un côté ; du côté de la maison le chemin est fermé mais il ne s'oppose pas du tout. Vous pouvez très bien y aller mais il faut rester, il faut graviter autour du monument et ne pas aller autour où il y a effectivement des cultures, ce qui est normal ; mais il ne s'oppose pas au fait ; comme sur la partie basse aussi, les propriétaires ne s'opposent pas à ce que les gens puissent y aller, non, non du tout.

M. Serge BÉRARD : La plupart du temps les gens sont conciliants sauf quand il y a des enjeux effectivement économiques, agricoles..., ce que l'on comprend. M. BLAIN ?

M. Philippe BLAIN : *Pour compléter la réponse à Erwan LE SAUX, si le propriétaire, à contrario démoli ou dégrade un monument historique, là il est passible de poursuites, d'amendes voire de peines de prison donc*

il faut bien faire le distingo entre la possibilité de laisser l'accès, la rénovation et la destruction.

M. Serge BÉRARD : La Ville de Brignais a eu une sacrée affaire d'ailleurs au sujet de cette mission-là.

M. Philippe BLAIN : *Oui, je peux peut-être donner quelques éléments. Sur des toiles classées à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques qui était dans la maison de maître de La Jamayère,, il y a eu soustraction frauduleuse de toiles, il y a de nombreuses années en arrière. Ces toiles ont disparu, elles ont été frauduleusement exportées en Espagne et, malheureusement, nous ne les avons jamais retrouvées. C'est passible évidemment, de ce que je disais, peine d'amende voire de prison mais il se trouve que dans le cas de figure, les personnes qui avaient acheté l'appartement, l'avaient acheté pour les toiles, plus que pour l'appartement parce qu'elles avaient plus de valeur. Elles ont été découpées au cutter et exportées donc en Espagne !*

M. Serge BÉRARD : Donc les propriétaires ne peuvent pas faire n'importe quoi mais ils sont quand même propriétaires chez eux. S'ils respectent les principes, les biens en l'occurrence, il n'y a pas de problème. Nous en avons terminé, je pense. Il y avait une question orale je crois.

Mme Isabelle WEULERSSE : Nous avons deux questions. Nous avons évoqué la dernière fois les abonnements de bus donc je voulais savoir s'il y avait des choses qui avaient avancé sur ce fameux abonnement un réseau/ deux réseaux puisqu'il m'avait été répondu que ce serait une question à étudier puisqu'apparemment pour des jeunes c'est compliqué d'avoir le double abonnement. J'avais évoqué ce sujet.

M. Serge BÉRARD : Pour tout vous dire, j'ai croisé dans une réunion récemment, le président de la Métropole, et du SYTRAL à qui j'ai posé cette question-là en disant que nous sommes la seule commune à avoir les TCL dans la commune. Avant, il y a des communes qui sont entrées au SYTRAL mais qui n'ont pas de bus TCL encore. Nous, nous avons les bus TCL, nous sommes dans le SYTRAL et nous sommes les seuls à ne pas pouvoir bénéficier donc de ce service.

Pour des raisons administratives, les raisons qui sont données, alors bien entendu, Damien COMBET a pris la chose en main puisqu'il est vice-président au SYTRAL en particulier pour le Sud-ouest lyonnais, et pour l'instant nous n'avons pas de réponse. C'est la « machine » SYTRAL qui ne sait pas faire cela. J'ai proposé d'aller changer le paramétrage sur l'ordinateur mais il ne m'a pas invité, donc j'attends, nous attendons tous, mais c'est regrettable parce que nos entreprises payent la taxe donc nous devrions avoir le service.

M. Jean-Philippe GILLET : A priori c'est assez complexe de refaire les deux mais bon...ce n'est pas faute d'avoir demandé.

M. Serge BÉRARD : Nous ne savons pas par quel bout prendre le problème.

Mme Isabelle WEULERSSE : Pour l'année prochaine il faudrait que les choses soient un peu plus faciles peut-être ; quand ils auront compris comment changer les paramètres.

M. Serge BÉRARD : Le choc de l'offre devrait être ; déjà cette année il a été repoussé d'1 an, c'est

l'arrivée du C10. Maintenant le métro est là, ça à l'air de fonctionner ; nous sommes en une demi-heure à la Part-Dieu, c'est quand même formidable mais il y a encore deux ou trois réglages pour toutes les communes qui n'ont pas souhaité appartenir au SYTRAL pendant 20 ans et donc même si nous y sommes aujourd'hui, ils font durer le plaisir, visiblement, de nous y faire pleinement rentrer. On y travaille.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai une deuxième question, dans la suite de ce que nous avons vu hier, où il a été question beaucoup de résidences de personnes âgées, enfin il y a eu beaucoup de sujets dans la présentation. Je ne vais pas revenir dessus mais c'est vrai que c'était un petit peu complexe quand nous n'avions pas tous les tenants et les aboutissants et donc il a été question de résidences de personnes âgées ; vous avez évoqué des études, des choses en cours et je voulais savoir quand est-ce que nous aurions des présentations sur le sujet ?

M. Serge BÉRARD : Hier nous étions dans une Commission générale qui est une séance de travail par essence, qui n'est pas ouverte au public donc tous les sujets que nous abordons n'ont pas vocation à être publics même si nous sommes tout à fait transparents. Vous savez qu'il y a un travail qui est en cours, d'un groupe dans le cadre d'une démarche que nous avons appelée « Parcours résidentiel seniors », qui a fait l'objet d'un diagnostic.

Actuellement, nous sommes en train de rédiger des scénarios qui seront soumis dans une démarche qui permettra de lancer des appels à projets sur ces questions, sur ces différents fonciers que nous avons ciblés pour pouvoir accueillir des résidences seniors donc le travail est en cours et il y aura d'ailleurs des réunions publiques aussi pour échanger. Il y a eu des ateliers dans le passé, nous allons les reprendre, dès l'instant où nous serons en capacité de proposer ; c'est Michèle EYMARD qui s'en occupe, la rédaction de ces scénarios pour ces différentes offres à construire sur Brignais.

Mme Isabelle WEULERSSE : Il y aura une présentation en Commission générale ?

M. Serge BÉRARD : Oui, bien sûr. Pour l'instant c'est en cours de travail, je crois, la rédaction. Il me semble que j'ai des élus qui ne sont pas loin de moi, qui travaillent dessus donc nous reviendrons vers vous dès que ce sera mûr, comme nous l'avons fait pour le projet que nous avons présenté hier qui concerne les zones à projets et qui va nous permettre, puisque nous avons fait ce travail ensemble hier, de passer dans une phase plus active, notamment de réunion publique.

Mme Laurence BEUGRAS : J'ai une question qui est en lien avec la CCGV et l'évolution des prochaines Commissions communautaires. Nous devons normalement voter cela au prochain Conseil communautaire du 28 novembre et lors d'une dernière Commission vendredi dernier, a été évoqué le fait que les communes allaient ou devaient faire remonter les propositions d'élus communaux et communautaires à la CCGV pour proposer telle ou telle personne qui siègerait dans les nouvelles Commissions.

M. Serge BÉRARD : Oui, il y a une Commission.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui la Commission METEA qui se scinde en deux ; METEA c'est tout ce qui

était mobilité, environnement et agriculture.

M. Serge BÉRARD : Et transition écologique

Mme Laurence BEUGRAS : J'aurais voulu savoir quand est-ce que nous nous allions être consultés et quand est-ce que ça allait être remonté à la CCVG, à M. SOLEILHAC ? Cela sous-entend qu'il y a des élus de la Ville de Brignais qui ne sont pas forcément élus communautaires qui peuvent siéger à ces Commissions, pas en Conseil ; pas avec un droit de vote au Conseil, je précise.

M. Serge BÉRARD : Mais en Commission.

Mme Laurence BEUGRAS : Mais en Commission. C'est quelque chose qui est plutôt très intéressant et je suis assez étonnée que nous n'en ayons pas encore parlé pour proposer des personnes.

M. Serge BÉRARD : C'est déjà le cas. Il y a déjà des élus qui peuvent siéger sur certaines Commissions, qui ne sont pas nécessairement à la CCVG. Si vous souhaitez rentrer dans l'une ou l'autre de ces Commissions, faites-le savoir. Nous allons passer par le Cabinet puis nous allons reprendre les éléments.

Mme Laurence BEUGRAS : OK, donc nous n'aurons pas une discussion tous entre nous.

M. Serge BÉRARD : Au bout du compte c'est un message qui s'adresse à tous les élus presque individuellement.

Mme Laurence BEUGRAS : Et vous, de votre côté, avez-vous déjà travaillé avec votre groupe pour proposer des noms ou pas du tout ?

M. Serge BÉRARD : Nous, il y a eu des échanges mais nous n'avons encore rien arrêté quant à une proposition définitive. Ce sont plutôt des élus souhaitant se dire, puisque moi je suis déjà là, je souhaite plutôt ne pas aller là pour ne pas en rajouter. Honnêtement à ce jour, je n'ai pas l'état, même pour ce qui concerne notre groupe, de ce qui sera proposé ou des élus qui souhaitent aller à tel ou tel endroit sachant que, comme vous l'avez noté, les choses sont très ouvertes du côté de la CCVG et ceux qui souhaitent siéger sont les bienvenus.

Mme Agnès BÉRAL : Je veux juste dire que la CCVG ne communique pas beaucoup non plus.

Mme Laurence BEUGRAS : Je ne prends pas en compte ce genre de considération mais...

Mme Agnès BÉRAL : Si, si moi je le dis. On ne le savait pas.

M. Serge BÉRARD : Oui, l'information a été communiquée.

Mme Agnès BÉRAL : Non, elle n'a pas été communiquée.

M. Serge BÉRARD : A ma connaissance oui, parce qu'il y a des élus qui ont réagi.

Mme Laurence BEUGRAS : Ça a été rappelé dans la lettre.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que c'est un changement qui touche surtout la Commission METEA.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui mais pas forcément que.

M. Serge BÉRARD : Oui mais pour l'essentiel ; c'est cela qui a déclenché les débats et la proposition qui a été faite par la CCVG donc effectivement vous avez eu l'information, vous.

Mme Laurence BEUGRAS : Nous en avons discuté puisque Jean-Philippe et Pierre étaient en Commission METEA vendredi matin dernier et nous en avons parlé et le président de cette Commission nous a dit « comment faites-vous ? ». Nous n'en avons pas discuté, donc rien.

M. Serge BÉRARD : Je crois qu'il y a eu un message de la CCVG. Il faut qu'on le retrouve et qu'on le rediffuse. Qui est-ce qui a quelque chose à dire sur le sujet ?

Mme Laurence BEUGRAS : Je lance le truc car je pense que comme si nous devons voter jusqu'au 28 novembre, ce serait pas mal que nous sachions déjà à quel moment nous devons faire remonter les éléments ; j'imagine que cela passait par toi Pascal, pour savoir ce que chacun propose.

M. Serge BÉRARD : Je vous propose que dès demain on retrouve la note qui explicitait ce qu'il était possible de faire et que, sur cette base-là, chacun se détermine en indiquant ce qu'il souhaite faire, dans quelle Commission il souhaite intervenir et remonter cela au Cabinet, d'accord ?

Mme Laurence BEUGRAS : Puis tout n'est pas forcément limpide, j'insiste lourdement mais la preuve, c'est que certains n'avaient pas l'information, c'est qu'il y a des Commissions certes qui ont bougé, qui sont scindées en deux, celle-ci.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a que celle-là.

Mme Laurence BEUGRAS : Il y en a d'autres qui ont bougé aussi ; le développement social, coordination sociale, ça a bougé. D'ailleurs j'y étais et je ne m'y retrouve plus ; ce n'est pas grave mais c'est juste pour que chacun ait l'information et que l'on puisse se positionner puis avoir un avis éclairé sur le sujet.

M. Serge BÉRARD : Pour être honnête, j'ai considéré que c'était un peu un changement à la marge en cours de mandat pour faciliter les choses aux élus, donc je n'y ai pas mis plus d'attention que ça mais j'entends bien votre interrogation donc dès demain nous refaisons le point de l'offre précise et de la question précise qui est posée par la CCVG et ça vous sera transmis à tous. A partir de là, chacun pourra se déterminer pour indiquer s'il souhaite éventuellement changer de Commission ou, pour ceux qui ne sont pas dans des Commissions, que ça peut intéresser, à être présents dans une Commission. Aujourd'hui la CCVG est plutôt en demande de participation de l'ensemble des élus.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui et c'est très bien.

M. Serge BÉRARD : C'est une démarche positive puisque justement elle s'ouvre à tous les élus, y compris ceux qui ne sont pas élus communautaires.

Mme Laurence BEUGRAS : Voilà, ce qui était peu le cas jusque-là.

Mme Anne-Claire ROUANET : Merci Laurence d'avoir proposé ce sujet. Je viens de retrouver qu'effectivement c'est la « newsletter », enfin la lettre interne de la CCVG qui n'est adressée d'ailleurs qu'aux élus communautaires sauf si on s'est abonné.

Mme Laurence BEUGRAS : Non. Il y a deux envois. Un envoi est communautaire et un à tous les élus municipaux de toutes les communes de la CCVG.

Mme Anne-Claire ROUANET : Donc il fallait avoir ouvert la pièce jointe et il y a juste un petit encart qui parle de ce sujet et c'est vrai que moi-même, en tant qu'adjointe à la communication, je suis assez étonnée de cette manière de faire. Je me demande pourquoi l'information n'a pas été directement proposée.

M. Serge BÉRARD : C'est une offre qui est, on va dire supplémentaire, pour faciliter la vie des gens qui ne remet pas en cause l'existant donc je pense qu'ils l'ont vu un peu comme ça. Nous allons reprendre, nous allons vous communiquer les éléments et vous déterminerez, pour ceux qui le souhaitent...

Mme Laurence BEUGRAS : Oui puis il y a une « dead line » pour que Pascal ne se retrouve pas en difficulté pour le remonter après.

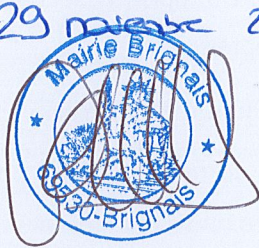
M. Serge BÉRARD : Nous allons regrouper les choses.

Mme Laurence BEUGRAS : Juste en parallèle pour que tout le monde ait aussi un avis éclairé sur le sujet, c'est que les personnes ne se rendent pas compte non plus de la fréquence des Commissions et je ne sais pas s'il y a la possibilité d'avoir les jours et horaires des Commissions ; peut-être que cela peut aussi guider les personnes dans leur choix.

M. Serge BÉRARD : Pour la CCVG, en fait les Commissions ont une fréquence extrêmement variable. Par exemple la Commission finances va se réunir deux ou trois fois par an ; la Commission économie dont je suis le vice-président se réunit pratiquement tous les mois ; pas tout à fait mais huit fois par an. Cela dépend des enjeux et des sujets. Pour tout vous dire, nous avons un gros sujet d'agenda à la CCVG parce que souvent les élus de la CCVG ont plein d'autres trucs, à tel point par exemple pour ce qui concerne la Commission économie, le seul moment que nous ayons trouvé - nous essayons de changer de temps en temps car ça peut être gênant - c'est lors d'un déjeuner, entre midi et 14h00, sinon le soir nous n'y arrivons pas. Pour ceux pour qui ce n'est pas possible, nous essayons de trouver d'autres dates de temps en temps mais c'est très compliqué. Mais ça marche bien quand même.

Si nous en avons terminé, je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 37

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2023	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 29 novembre 2023 
Agnès BÉRAL (Secrétaire du Conseil municipal du 15 novembre 2023)	Le 29 novembre 2023 